

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

n° du CA
2

n° de l'acte
59

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Recrutement d'un emploi de service civique - Site de LPA Oloron

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique

Vu le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique

Vu la note de service DGER/SDPFE/2016-672 du 23 août 2016 relative au déploiement du service civique dans l'enseignement agricole technique public

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 07 juin 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Approuve les missions qui seront attribuées au service civique pour le LPA d'Oloron :

- 1° - définition du besoin : besoin temporaire
- 2° - définition de l'emploi : service civique affecté à la(les) mission(s) suivantes : animation et participation aux activités d'Agroécologie
- 3° - quotité de l'emploi : maximum 30 h/semaine
- 4° - durée de l'emploi : 10 mois maximum
- 5° - éléments constitutifs de la rémunération : indemnité mensuelle selon la réglementation en vigueur versée par l'établissement + indemnité versée directement par ASP
- 6° - centre support : (LEGTA de Pau-Montardon)
- 7° - impact budgétaire : 1 500 €/an et modalités de financement
- 8° - date d'effet : 1^{er} Septembre 2024

Le service civique ouvre droit à une indemnité de 619.83€ net par mois financée par l'état et versée par l'agence de paiement (ASP) à hauteur de 496.93€ et par l'établissement recruteur à hauteur de 114.85€ quel que soit la durée hebdomadaire du contrat. (à actualiser si nécessaire)

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

n° du CA
2

n° de l'acte
60

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : Participation financière des familles aux enseignements facultatifs
Site de LPA Oloron**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 07 juin 2024,

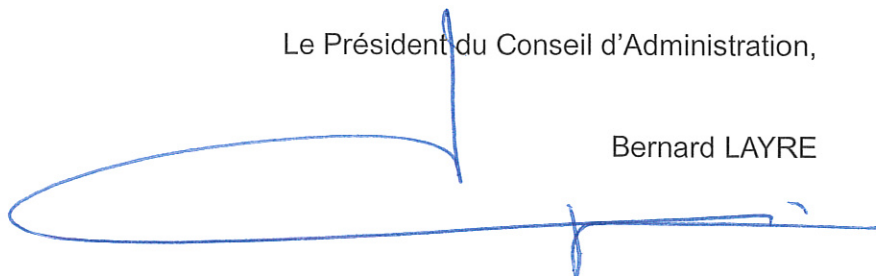
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

<p><u>Début de séance</u></p> <p>CA installé : 30</p> <p>Quorum : 16</p> <p>Présents : 21</p> <p>Absents ou Excusés : 10</p>	<p>Approuve</p> <p>Pour l'année scolaire 2024/2025, la participation financière des familles aux enseignements facultatifs ou optionnels suivants :</p> <p>- Section sportive Randonnées de moyenne montagne : 100 €</p>
<p><u>Vote de la délibération</u></p> <p>Votants : 21</p> <p>Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p>	

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année 2024	n° du CA 2	n° de l'acte 61
---------------	---------------	--------------------

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative
- Autre acte
- Budgétaire ou financier

OBJET : Attributions des logements de fonction - Site de LPA Oloron

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'état dans les EPLE
Vu la délibération n°2007-1622 du 89 juillet 2007 fixant les missions des agents territoriaux pouvant faire l'objet d'une attribution d'un logement de fonction

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

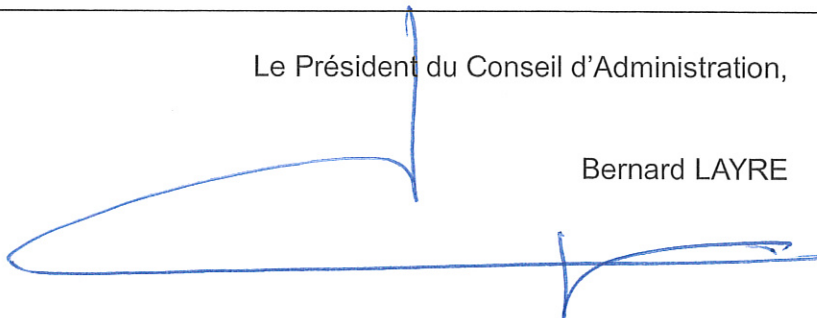
Approuve

Pour l'année scolaire 2024/2025, la répartition de l'attribution des logements de fonction comme suit :

Pièce jointe : Etat d'occupation des logements de fonction pour le LPA d'Oloron

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



Pyrénées Atlantiques – OLORON-SAINTE-MARIE

LPA – Oloron-Sainte-Marie / Soeix

Logements de fonction de l'établissement

	1	2							
Nom logt (ABYLA)	Autre nom	Type	Surface	Adresse Logement	Propriétaire	Bâtiment	Statut	Fonction	Occupation
Logement A	4	T4	115	1051, route du Gave d'Aspe	Région	Logements	Occupé	Gestionnaire	NAS
Logement B	3	T4	115	1051, route du Gave d'Aspe	Région	Logements	Occupé	Directeur d'exploitation	NAS
Logement C	2	T4	115	1051, route du Gave d'Aspe	Région	Logements	Occupé	CPE	NAS
Logement D	1	T5	127	1051, route du Gave d'Aspe	Région	Logements	Occupé	Provisseure	NAS
Logement E	5	T4	97	1051, route du Gave d'Aspe	Région	Bureau Exploitation / Vestiaire	Occupé	Salarlé d'exploitation	Avantage en nature

ère étape

Fait à OLORON-SAINTE-MARIE le 25/06/2024

Signature du Chef d'Etablissement

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

n° du CA
2

n° de l'acte
62

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Changement de rémunération AESH - Site de : LPA OLORON

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron en date du 07 juin 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

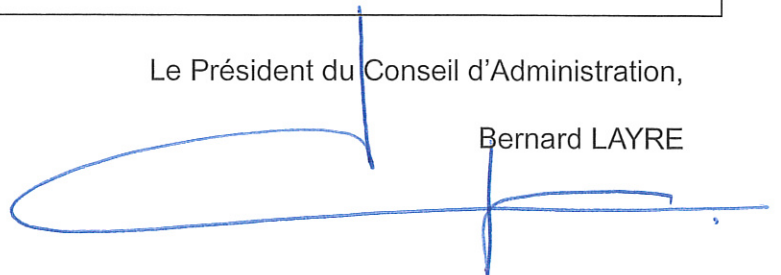
Contre : 0

Approuve le changement de rémunération de l'AESH sur le LPA d'Oloron rémunérée sur le budget de l'EPLEFPA, selon le tableau ci-après :

N°Emploi	Nature de l'emploi	Rémunération actuelle	Rémunération proposée	Date d'effet	Impact budgétaire
02-12	AESH	380	399	01/09/2024	236.28 €

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

CA n°
2

N°
63

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
- Autre acte**
- Budgétaire ou financier**

OBJET : Enseignants référents pour l'année scolaire 2024/2025
Site : LPA d'ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance	Approuve pour l'année scolaire 2024/2025 la liste suivante des enseignants référents chargés du suivi des élèves en entreprise :
CA installé : 30	
Quorum : 16	
Présents : 21	
Absents ou Excusés : 10	ARHANCHET Isabelle
	BIDALUN André
	BORDENAVE Clémence
	CASAJUS Brigitte
	DESBIEYS Christophe
	FONTENELLE Agnès
	FORTIN Stéphanie
	GAILLOT Barbara
	LAPORTE Jonathan
	MONTERO Marianne
	NICOL-LACAZE Corinne
	PEYS Nicolas
	ROUCH Cécile
	SAINTE-CROIX Bastien
	SOURBETS Emmanuel
	SRIBI Chakib
	ZOUTAL Amandine

Vote de la délibération

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

CA n°
2

N°
64

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
- Autre acte**
- Budgétaire ou financier**

OBJET : Organisation des stages année scolaire 2024/2025
Site LPA d'ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
 Vu le code de l'éducation,
 Vu l'instruction comptable M99,
 Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
 Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

<p><u>Début de séance</u></p> <p>CA installé :30</p> <p>Quorum : 16</p> <p>Présents : 21</p> <p>Absents ou Excusés : 10</p>	Approuve l'organisation des stages suivants :		
		Période scolaire	Période de Vacances
	Classe de 3ème	16 au 20 décembre 2024 17 au 21 février 2025 13 au 18 avril 2025	
	Classe de 2nde NJPF	16 juin au 4 juillet 2025	24 au 28 février 2025 21 au 25 avril 2025
	Classe de 2nde Prod	16 juin au 4 juillet 2025	24 au 28 février 2025 21 au 25 avril 2025
	Classe de 1ère AP	4 au 15 Novembre 2024 24 mars au 04 avril 2025 9 juin au 04 juillet 2025	
	Classe de 1ère CGEA	4 au 15 Novembre 2024 24 mars au 04 avril 2025 9 juin au 04 juillet 2025	
	Classe de Terminale AP	7 au 18 octobre 2024 17 au 28 février 2025	21 au 25 octobre 2024
Classe de Terminale CGEA	7 au 18 octobre 2024 17 au 28 février 2025	21 au 25 octobre 2024	
<p><u>Vote de la délibération</u></p> <p>Votants : 21</p> <p>Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p>			

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

CA n°
2

N°
65

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Adaptation du calendrier scolaire - Année scolaire 2024/2025
LPA d'ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

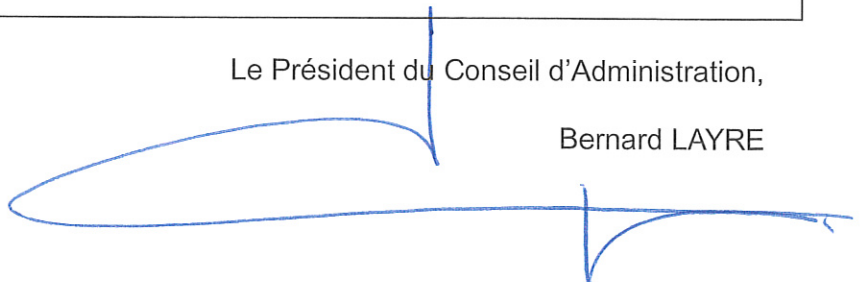
Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

<p>Début de séance</p> <p>CA installé : 30</p> <p>Quorum : 16</p> <p>Présents : 21</p> <p>Absents ou Excusés : 10</p>	<p>Approuve l'adaptation du calendrier scolaire 2024-2025 dans les conditions ci-dessous, justifiée par les motifs suivants : situation géographique particulière de l'EPLEFPA ou nature des formations dispensées, susceptibles de mettre en difficulté le fonctionnement du service public d'enseignement</p> <p>LPA ORTHEZ</p> <table border="1"><thead><tr><th>Journée avec absence de cours pour les élèves et étudiants</th><th>Modalités de récupération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">Vendredi 9 mai 2025</td><td><ul style="list-style-type: none">- Mercredi 13 novembre 2024 après-midi : cours du vendredi matin- Mercredi 7 mai après-midi : cours du vendredi après-midi</td></tr></tbody></table>	Journée avec absence de cours pour les élèves et étudiants	Modalités de récupération	Vendredi 9 mai 2025	<ul style="list-style-type: none">- Mercredi 13 novembre 2024 après-midi : cours du vendredi matin- Mercredi 7 mai après-midi : cours du vendredi après-midi
Journée avec absence de cours pour les élèves et étudiants	Modalités de récupération				
Vendredi 9 mai 2025	<ul style="list-style-type: none">- Mercredi 13 novembre 2024 après-midi : cours du vendredi matin- Mercredi 7 mai après-midi : cours du vendredi après-midi				
<p>Vote de la délibération</p> <p>Votants : 21</p> <p>Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p>					

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

CA n°
2

N°
66

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
- Autre acte**
- Budgétaire ou financier**

OBJET : Projets ESC Année scolaire 2024/2025 – Site : LPA d'ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

Approuve pour l'année scolaire 2024/2025 les projets ESC suivants :

Classe de Terminale AP : Projet autour des arts numériques avec l'intervenant La Dorsale sur le thème de mapping vidéo avec la conception de tableaux numériques ou fresque murale

Cout prévisionnel : 3727.80€

(DRAC : 800 € - CRARC : 400 € - Lycée : 427.80 € - Conseil Régional : 2100€)

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Classe de Terminale CGEA : projet mené avec le Centre d'Art Image-Imatge lors de l'accueil de l'artiste Harilay Rabenjamina dont le but est la réalisation d'une vidéo retraçant les histoires des élèves.

Cout prévisionnel : 4675€

(DRAC : 1100 € - CRARC : 620 € - Lycée : 625 € - Conseil Régional : 2330€)

Classe de 3^{ème} : Projet mené avec l'Espace Jéliote avec la danseuse Agnès Aguila sur la sensibilisation au travail corporel à la croisée de la danse et des arts plastiques.

Cout prévisionnel : 1803 €

(DRAC : 240.50 € - Lycée : 240.50 € - Conseil Régional : 1122€)

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

CA n°
2

N°
67

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Reconduction des E.I.E- Année scolaire 2024/2025
Site : LPA d'ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Approuve l'année scolaire 2024/2025 les E.I.E suivants :

En seconde NJPF :

- Mathématiques appliqués
- Langues étrangères appliquées
- S'initier à la composition paysagère
- Accompagner les élèves à découvrir le milieu professionnel
- Education morale et civique (EMC)

En 1ère Bac Pro Aménagements Paysagers :

- Accompagnement méthodologique à l'identification de végétaux
- Accompagnement du projet collectif

En terminale Bac Pro Aménagements Paysagers :

- Repenser le jardin face aux exigences climatiques
- Perfectionnement adapté à l'identification des végétaux
- Accompagnement du projet professionnel

En seconde Productions :

- Mathématiques appliqués
- Transformation des produits
- Grandes cultures
- Conduite d'un atelier de veaux sous la mère
- Education morale et civique (EMC)

En 1ère Bac Pro CGEA Polyculture Elevage

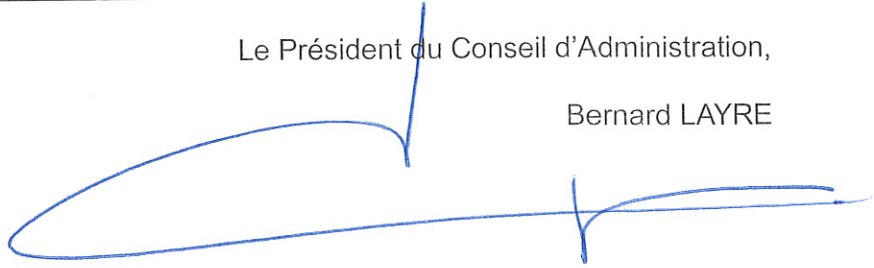
- Accompagnement du projet collectif
- Conduite d'un atelier volailles

En terminale Bac Pro CGEA Polyculture Elevage

- Ressources et activités agricoles
- Accompagnement du projet professionnel

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a vertical stroke at the end.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

CA n°
2

N°
68

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
- Autre acte**
- Budgétaire ou financier**

OBJET : Renouvellement des enseignements facultatifs- Année scolaire
2024/2025 – Site : LPA d'ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques
du en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance
ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

Approuve la demande de renouvellement des enseignements facultatifs
suivants pour la rentrée scolaire 2024/2025 :

- Pratiques sportives rugby
- Unité facultative mobilité
- Hippologie- Equitation
- Engagement citoyen

**Vote de la
délibération**

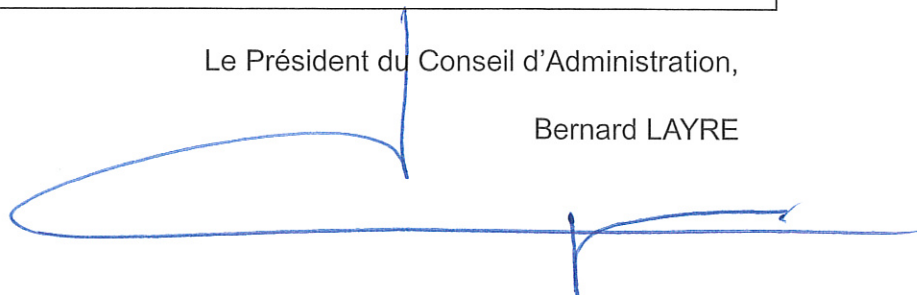
Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

CA n°
2

N°
69

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Reconduction des E.P.I - Année scolaire 2024/2025 – Site : LPA d'ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

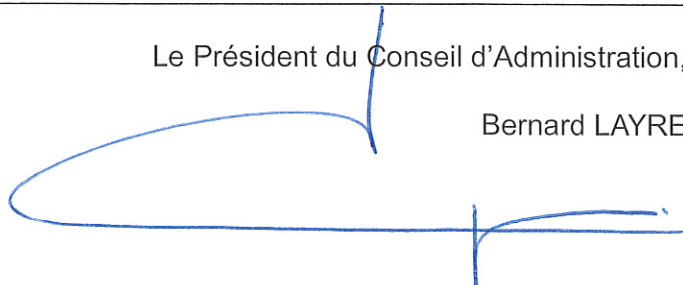
Contre : 0

Approuve pour l'année scolaire 2024/2025 pour la classe de Troisième de l'Enseignement Agricole, les E.P.I (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) suivants :

- L'animal
- Les végétaux cultivés
- Les matériaux
- Transformation de produits agricoles
- L'Education à la santé (GQS Gestes qui sauvent)

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

n° du CA
2

n° de l'acte
71

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
- Autre acte**
- Budgétaire ou financier**

OBJET : Projets Educatifs - Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

Approuve les projets éducatifs suivants avec l'ordre de priorité suivant :

Priorité 1 : Organisation de la journée « Et si on se respectait » pour les élèves des LP Agricole et Francis Jammes le 14 Novembre 2024.

Intervenants divers autour de la tolérance.

Montant demandé : **1000 €**

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

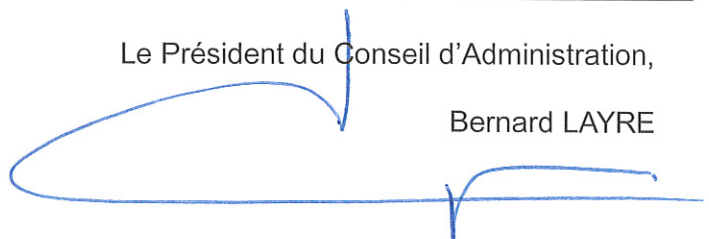
Contre : 0

Priorité 2 : Projet « Bien être et Santé » - Actions diverses auprès de 3èmes, secondes et premières sur des différents ateliers (santé sexuelle, estime de soi, Equithérapie, rendez-vous Bla Bla)

Montant demandé : **1000 €**

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



DEMANDE D'AIDE

AENA - Volet 1 - Actions Educatives

Référence du dossier à rappeler : CSJ25-09-2024-36183810

Intitulé du projet : Et si on se respectait

1

Pré-requis

INFORMATIONS PRELIMINAIRES

Votre demande d'aide doit être déposée avant le début du projet pour lequel vous sollicitez une aide.

Avant de débiter votre demande d'aide, vous devez vous munir du n° SIRET de votre établissement, du plan de financement dépenses/recettes équilibré, d'un RIB récent, de la lettre de demande de subvention du cheff(fe) d'établissement à l'attention du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et s'il y a lieu du procès-verbal du conseil d'administration de votre établissement entérinant la réalisation du projet.

Le porteur de projet dont le mail est rempli dans l'onglet demande est le SEUL interlocuteur identifié par le service instructeur.

DÉROULE DE VOTRE DEMANDE D'AIDE

- Le dépôt de votre demande se déroule en 3 grandes étapes :

1. Renseignement de votre demande
2. Ajout des documents justificatifs
3. Envoi de votre demande. Toutes ces étapes sont réalisées depuis cette plateforme.

- Une attestation de dépôt vous sera adressée par mail après l'envoi de votre demande pour vous confirmer la bonne réception par nos services.

- A l'issue du dépôt de votre demande, un numéro de dossier est généré. Merci de bien le noter et de le communiquer lors de vos éventuels échanges avec le service instructeur.

- Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation. Vous serez Informé(e) par courrier de la suite donnée à votre demande. Des informations complémentaires pourront vous être demandées par nos services.

Avant de renseigner votre demande, veuillez confirmer les éléments ci-dessous :

REMPLEZ-VOUS LES CONDITIONS NECESSAIRES POUR CETTE AIDE ?

Cette aide vous concerne si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes un lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat, un lycée de l'enseignement agricole, une MFR, un EREA, un CFA, de la région Nouvelle-Aquitaine,
- Votre projet s'adresse à tous les niveaux infra-bac et/ou aux classes de Brevets de Techniciens Supérieurs,
- Votre projet s'inscrit autour des 2 axes prioritaires de la région :
 - Accompagner la transition environnementale, le développement durable et la sobriété en s'inscrivant dans les préconisations de la feuille de route NEO TERRA,
 - Favoriser le parcours de réussite du jeune et son engagement citoyen autour des thèmes suivants :
 - persévérance scolaire, bien-être et santé en s'inscrivant dans les préconisations de la feuille de route régionale santé 2023-2028 « Priorité 3-Faire de la Nouvelle-Aquitaine, un territoire de bonne santé »
 - orientation, insertion professionnelle,
 - culture, éducation aux médias et devoir de mémoire

Je certifie remplir toutes les conditions présentées ci-dessus :

Oui

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de cette aide : Actions éducatives en Nouvelle-Aquitaine - Volet 1 : Actions éducatives

- Responsable du traitement : Direction de la Jeunesse et Citoyenneté la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Pour la ou les finalité(s) suivante(s) : Gestion de l'aide Actions éducatives, traitement des données à des fins statistiques et d'évaluation ainsi que pour vous tenir informés d'éventuelles évolutions de politiques publiques vous concernant.

- Le destinataire des données est la Région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au correspondant informatique et libertés : dpo@nouvelle-aquitaine.fr

2

Identification

Le présent volet du dispositif Actions Educatives Nouvelle Aquitaine est ouvert à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, lycées de l'Enseignement agricole, Maisons Familiales et Rurales (MFR), Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), et Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Numéro de dossier

CSJ25-09-2024-36183810

Établissement

SIRET



1964022000071

En cours d'immatriculation ou droit d'opposition
auprès de l'INSEE

Dénomination courte

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE PAU MONTARDON

Sigle

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D
ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION
PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE
PAU MONTARDON

Catégorie juridique

Niveau I	7	Personne morale et organisme soumis au droit administratif
Niveau II	73	Etablissement public administratif
Niveau III	7331	Etablissement public local d'enseignement

Code NAF

85.32Z Enseignement secondaire technique ou professionnel

Capital social

Date de création

01/01/2002

Tranche d'effectif salarié

20 à 49 salariés

CA

Représentant legal

Autre (précisez)

Personne physique Personne morale

Dénomination

Représentée par

Civilité

Madame Monsieur

Nom

PETIT

Prénom

NICOLAS

Date de naissance

Fonction

DIRECTEUR

Etablissement

Code NAF

85.32Z Enseignement secondaire technique ou professionnel

Siège social

Adresse

1595 AVENUE FRANCOIS MITTERAND

Code postal / Ville

ORTHEZ (64300)

Date de création

01/03/1983

Tranche d'effectif salarié

50 à 99 salariés

Contact lié au projet

Civilité

Madame Monsieur

Nom

EGAL

Prénom

BENOIT

Fonction

CPE

Courriel

benoit.egal@educagri.fr

Téléphone fixe

0559690893

Mobile

3

Projet

Description du projet

Votre projet concerne quelle thématique ?

- 1- Accompagner la transition environnementale, développement durable, sobriété
 2- Favoriser le parcours de réussite du jeune et son engagement citoyen

Préciser :

- 1 - Persévérance scolaire, santé, bien-être
 2 - Orientation, insertion professionnelle
 3 - Culture, éducation aux médias et devoir de mémoire

Titre du projet

Et si on se respectait

Objectifs liés à l'action éducative (ne pas saisir le programme) :

Cette journée de prévention a pour but :
- de sensibiliser les jeunes à la différence
- favoriser la cohésion entre les publics accueillis
- s'ouvrir sur le monde

Numéro de priorité du projet

Si un établissement présente plusieurs dossiers sur un même volet, seuls les dossiers complets seront examinés dans l'ordre de priorisation et dans le respect de l'enveloppe indicative moyenne allouée par établissement.

1

Nom de la structure intervenante :

Associations locales (MCM64 - Arcolan - Handisport64 - Missions Locales)

Lieu de réalisation

Indiquer le lieu de réalisation de l'action :

- Intervention d'associations ou de professionnels dans l'établissement
 Sortie et/ou voyage scolaire en France
 Voyage scolaire en Europe (hors zone de coopération partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine)
 Voyage scolaire en zone de coopération partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine

Date de début prévue

14/11/2024

Date de fin prévue

14/11/2024

Publics concernés

Nombre de jeunes concernés par le projet :

300

Dont apprentis

0

Dont boursiers

0

Sections concernées :

Tous les élèves de l'établissement + les élèves de 3ème et secondes de Francis Jammes

4 Budget prévisionnel

Informations sur le financement

Coût total prévisionnel

2 000.00 €

Montant de l'aide sollicité

1 000.00 €

Plan de financement

Merci de regrouper vos frais par poste de dépenses.
Votre budget doit être équilibré (dépenses = recettes).

Dépenses

INFORMATION : Cliquez sur les + rouges pour saisir le détail de chaque ligne

	Dépenses *	Commentaire	Statut de la dépense	Montant *	
				Présenté (€)	%
1	Intervenants (y compris leurs frais de déplacement, hébergement et restauration)			1 800,00	90,00
1.1	MCM64		A venir	800,00	40,00
1.2	Handisport 64		A venir	500,00	25,00
1.3	Groupe de musique		A venir	300,00	15,00
1.4	Info droit		A venir	200,00	10,00
2	Frais directs liés à l'action (à préciser)			0,00	0,00
3	Petit matériel (dans la limite de 400 euros)			200,00	10,00
3.1	Divers petits matériels animation stand		A venir	200,00	10,00
4	Dépenses liées au projet d'aménagement pour la préservation des ressources naturelles et des espèces			0,00	0,00
5	Billetterie (à préciser)			0,00	0,00
6	Transport			0,00	0,00
7	Hébergement			0,00	0,00
8	Restauration			0,00	0,00
9	Autres dépenses (à préciser)			0,00	0,00
			Total	2 000,00	100,00

Recettes

INFORMATION : Cliquez sur les + rouges pour saisir le détail de chaque ligne

	Financement *	Désignation du fournisseur	Statut du financement	Montant *	
				Présenté (€)	%
1	Financements publics			0.00	0.00
2	Financements privés			0.00	0.00
3	Autofinancement			0.00	0.00
			Total	0.00	100.00

Utilisation des données personnelles

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de cette Aide

- Responsable du traitement : Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Pour la ou les finalité(s) suivante(s) : Gestion de l'aide Actions éducatives en Nouvelle-Aquitaine
- Le destinataire des données est la Région Nouvelle-Aquitaine

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au correspondant Informatique et libertés : dpo@nouvelle-aquitaine.fr

J'accepte l'utilisation de mes données pour la finalité indiquée ci-dessus

Oui

Conditions générales

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'aide lié à ma demande et je m'engage à en respecter les conditions de mise en oeuvre
- Je certifie ne pas avoir de dossier de demande similaire en cours pour l'aide régionale sollicitée
- Je m'engage à mettre à jour mes coordonnées (état civil, dénomination, N° de téléphone, adresse, informations bancaires, etc,...) sur ce site internet durant toute la validité de l'aide et à transmettre les documents liés à ces modifications
- Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent formulaire et autorise les services de la Région à procéder aux vérifications nécessaires auprès des divers services de l'Etat quant à l'authenticité de tous les renseignements fournis
- Je certifie avoir pris connaissance de l'article 313-1 du code pénal qui punit de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu

J'atteste avoir lu les conditions ci-dessus et m'engage à les respecter

Oui

Domiciliation bancaire

Titulaire du compte

(nom et prénom du titulaire du compte
ou nom de la société)

AGENT COMPTABLE AGROCAMPUS 64

IBAN

FR76 1007 1640 0000 0010 0011 626

BIC

TRPUFRP1

ATTENTION - CE N'EST QUE LA PREMIERE ÉTAPE DU DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE

Après avoir cliqué sur le bouton "Saisie terminée" :

- Vous devez associer les pièces justificatives demandées dans l'écran suivant : "Joindre les documents justificatifs" et cliquer sur le bouton "Valider"
- Puis envoyer votre demande en cliquant sur le bouton "Envoyer la demande" pour que la Région puisse l'instruire

Nota bene : C'est la date d'appui sur le bouton "Envoyer la demande" qui sera retenue comme date de dépôt de la demande

DEMANDE D'AIDE

AENA - Volet 1 - Actions Educatives

Référence du dossier à rappeler : CSJ25-09-2024-36193510

Intitulé du projet : Bien être et Santé

1

Pré-requis

INFORMATIONS PRELIMINAIRES

Votre demande d'aide doit être déposée avant le début du projet pour lequel vous sollicitez une aide.

Avant de débiter votre demande d'aide, vous devez vous munir du n° SIRET de votre établissement, du plan de financement dépenses/recettes équilibré, d'un RIB récent, de la lettre de demande de subvention du cheff(ffe) d'établissement à l'attention du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et s'il y a lieu du procès-verbal du conseil d'administration de votre établissement entérinant la réalisation du projet.

Le porteur de projet dont le mail est rempli dans l'onglet demande est le SEUL interlocuteur identifié par le service instructeur.

DÉROULE DE VOTRE DEMANDE D'AIDE

- Le dépôt de votre demande se déroule en 3 grandes étapes :

1. Renseignement de votre demande

2. Ajout des documents justificatifs

3. Envoi de votre demande. Toutes ces étapes sont réalisées depuis cette plateforme.

- Une attestation de dépôt vous sera adressée par mail après l'envoi de votre demande pour vous confirmer la bonne réception par nos services.

- A l'issue du dépôt de votre demande, un numéro de dossier est généré. Merci de bien le noter et de le communiquer lors de vos éventuels échanges avec le service instructeur.

- Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation. Vous serez informé(e) par courrier de la suite donnée à votre demande. Des informations complémentaires pourront vous être demandées par nos services.

Avant de renseigner votre demande, veuillez confirmer les éléments ci-dessous :

REMPLISSEZ-VOUS LES CONDITIONS NECESSAIRES POUR CETTE AIDE ?

Cette aide vous concerne si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes un lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat, un lycée de l'enseignement agricole, une MFR, un EREA, un CFA, de la région Nouvelle-Aquitaine,

- Votre projet s'adresse à tous les niveaux infra-bac et/ou aux classes de Brevets de Techniciens Supérieurs,

- Votre projet s'inscrit autour des 2 axes prioritaires de la région :

- Accompagner la transition environnementale, le développement durable et la sobriété en s'inscrivant dans les préconisations de la feuille de route NEO TERRA,

- Favoriser le parcours de réussite du jeune et son engagement citoyen autour des thèmes suivants :

- persévérance scolaire, bien-être et santé en s'inscrivant dans les préconisations de la feuille de route régionale santé 2023-2028 « Priorité 3-Faire de la Nouvelle-Aquitaine, un territoire de bonne santé »
- orientation, insertion professionnelle,
- culture, éducation aux médias et devoir de mémoire

Je certifie remplir toutes les conditions présentées ci-dessus :

Oui

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de cette aide : Actions éducatives en Nouvelle-Aquitaine - Volet 1 : Actions éducatives

- Responsable du traitement : Direction de la Jeunesse et Citoyenneté la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Pour la ou les finalité(s) suivante(s) : Gestion de l'aide Actions éducatives, traitement des données à des fins statistiques et d'évaluation ainsi que pour vous tenir informés d'éventuelles évolutions de politiques publiques vous concernant.

- Le destinataire des données est la Région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au correspondant informatique et libertés : dpo@nouvelle-aquitaine.fr

2

Identification

Le présent volet du dispositif Actions Educatives Nouvelle Aquitaine est ouvert à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, lycées de l'Enseignement agricole, Maisons Familiales et Rurales (MFR), Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), et Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Numéro de dossier

CSJ25-09-2024-36193510

Établissement

SIRET

1964022000071

En cours d'immatriculation ou droit d'opposition
auprès de l'INSEE

Dénomination courte

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE PAU
MONTARDON

Sigle

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D
ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION
PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE
PAU MONTARDON

Catégorie juridique

Niveau I	7	Personne morale et organisme soumis au droit administratif
Niveau II	73	Etablissement public administratif
Niveau III	7331	Établissement public local d'enseignement

Code NAF

85.32Z Enseignement secondaire technique ou professionnel

Capital social

Date de création

01/01/2002

Tranche d'effectif salarié

20 à 49 salariés

CA

Représentant légal

Autre (précisez)

 Personne physique Personne morale

Dénomination

Représentée par

Civilité

 Madame Monsieur

Nom

PETIT

Prénom

NICOLAS

Date de naissance

Fonction

DIRECTEUR

Etablissement

Code NAF

85.32Z Enseignement secondaire technique ou professionnel

Siège social

Adresse

1595 AVENUE FRANCOIS MITTERAND

Code postal / Ville

ORTHEZ (64300)

Date de création

01/03/1983

Tranche d'effectif salarié

50 à 99 salariés

Contact lié au projet

Civilité

 Madame Monsieur

Nom

FORTIN

Prénom

Stéphanie

Fonction

Documentaliste

Courriel

stephanie.fortin@educagri.fr

Téléphone fixe

Mobile

3

Projet

Description du projet

Votre projet concerne quelle thématique ?

- 1- Accompagner la transition environnementale, développement durable, sobriété
 2- Favoriser le parcours de réussite du jeune et son engagement citoyen

Préciser :

- 1 - Persévérance scolaire, santé, bien-être
 2 - Orientation, insertion professionnelle
 3 - Culture, éducation aux médias et devoir de mémoire

Titre du projet

Bien être et Santé

Objectifs liés à l'action éducative (ne pas saisir le programme) :

Actions de prévention pour le bien être des élèves, le développement de leur confiance en soi avec la médiation animale

Numéro de priorité du projet

Si un établissement présente plusieurs dossiers sur un même volet, seuls les dossiers complets seront examinés dans l'ordre de priorisation et dans le respect de l'enveloppe indicative moyenne allouée par établissement.

2

Nom de la structure intervenante :

Mme Mindaa, gebdarmarie, intervention d'une sage femme, rdv blabla

Lieu de réalisation

Indiquer le lieu de réalisation de l'action :

- Intervention d'associations ou de professionnels dans l'établissement
 Sortie et/ou voyage scolaire en France
 Voyage scolaire en Europe (hors zone de coopération partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine)
 Voyage scolaire en zone de coopération partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine

Date de début prévue

01/09/2024

Date de fin prévue

31/05/2025

Publics concernés

Nombre de jeunes concernés par le projet :

70

Dont apprentis

0

Dont boursiers

0

Sections concernées :

Classes de 3èmes, secondes Productions et Aménagement paysager, élèves volontaires pour des actions le mercredi après midi

4 Budget prévisionnel

Informations sur le financement

Coût total prévisionnel

2 000.00 €

Montant de l'aide sollicité

1 000.00 €

Plan de financement

Merci de regrouper vos frais par poste de dépenses.
Votre budget doit être équilibré (dépenses = recettes).

Dépenses

INFORMATION : Cliquez sur les + rouges pour saisir le détail de chaque ligne

	Dépenses *	Commentaire	Statut de la dépense	Montant *	
				Présenté (€)	%
1	Intervenants (y compris leurs frais de déplacement, hébergement et restauration)			2 000,00	100,00
1.1	Mediation Equine	Pauline Mindaa	A venir	1 300,00	65,00
1.2	Atelier bien être	Gaelle Jésus	A venir	200,00	10,00
1.3	Prévention routiere	Dys de conduite	A venir	500,00	25,00
2	Frais directs liés à l'action (à préciser)			0,00	0,00
3	Petit matériel (dans la limite de 400 euros)			0,00	0,00
4	Dépenses liées au projet d'aménagement pour la préservation des ressources naturelles et des espèces			0,00	0,00
5	Billetterie (à préciser)			0,00	0,00
6	Transport			0,00	0,00
7	Hébergement			0,00	0,00
8	Restauration			0,00	0,00
9	Autres dépenses (à préciser)			0,00	0,00
			Total	2 000,00	100,00

Recettes

INFORMATION : Cliquez sur les + rouges pour saisir le détail de chaque ligne

	Financement *	Désignation du fournisseur	Statut du financement	Montant *	
				Présenté (€)	%
1	Financements publics			1 000.00	50.00
1.1	Région	Nouvelle-Aquitaine	En projet	1 000.00	50.00
2	Financements privés			0.00	0.00
3	Autofinancement			1 000.00	50.00
3.1	Etablissement		En projet	1 000.00	50.00
			Total	2 000.00	100.00

Utilisation des données personnelles

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de cette Aide

- Responsable du traitement : Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Pour la ou les finalité(s) suivante(s) : Gestion de l'aide Actions éducatives en Nouvelle-Aquitaine
- Le destinataire des données est la Région Nouvelle-Aquitaine

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au correspondant informatique et libertés : dpo@nouvelle-aquitaine.fr

J'accepte l'utilisation de mes données pour la finalité indiquée ci-dessus

Oui

Conditions générales

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'aide lié à ma demande et je m'engage à en respecter les conditions de mise en oeuvre

- Je certifie ne pas avoir de dossier de demande similaire en cours pour l'aide régionale sollicitée

- Je m'engage à mettre à jour mes coordonnées (état civil, dénomination, N° de téléphone, adresse, informations bancaires, etc,...) sur ce site internet durant toute la validité de l'aide et à transmettre les documents liés à ces modifications

- Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent formulaire et autorise les services de la Région à procéder aux vérifications nécessaires auprès des divers services de l'Etat quant à l'authenticité de tous les renseignements fournis

- Je certifie avoir pris connaissance de l'article 313-1 du code pénal qui punit de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu

J'atteste avoir lu les conditions ci-dessus et m'engage à les respecter

Oui

Domiciliation bancaire

Titulaire du compte

(nom et prénom du titulaire du compte
ou nom de la société)

AGENT COMPTABLE AGROCAMPUS 64

IBAN

FR76 1007 1640 0000 0010 0011 626

BIC

TRPUFRP1

ATTENTION - CE N'EST QUE LA PREMIERE ETAPE DU DEPOT DE VOTRE DEMANDE

Après avoir cliqué sur le bouton "Saisie terminée" :

- Vous devrez associer les pièces justificatives demandées dans l'écran suivant : "Joindre les documents justificatifs" et cliquer sur le bouton "Valider"

- Puis envoyer votre demande en cliquant sur le bouton "Envoyer la demande" pour que la Région puisse l'instruire

Nota bene : C'est la date d'appui sur le bouton "Envoyer la demande" qui sera retenue comme date de dépôt de la demande

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année 2024	n° du CA 2	n° de l'acte 72
---------------	------------------	--------------------

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
- Autre acte**
- Budgétaire ou financier**

OBJET : Projet Jeune en Librairie- Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

Approuve la candidature du LPA d'Orthez pour le projet « Jeunes en Librairie »

Classe concernée : **3ème**

Nombre d'élèves : **20**

Librairie Partenaire : **Le moment librairie à Salies de Béarn**

Durée intervention : **3 heures**

Participation établissement : **10 € par élève**

Subvention Conseil régional : **20 € par élève**

**Vote de la
délibération**

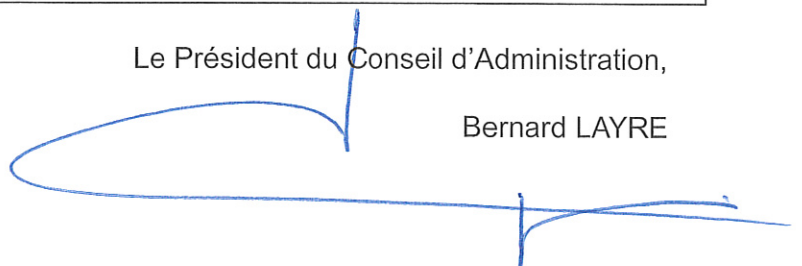
Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

CA n°
2

N°
73

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
- Autre acte**
- Budgétaire ou financier**

OBJET : Modification du règlement intérieur – Site : LPA d'ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du en date du 8 juin 2006,

Vu le décret n° 2023-1357 du 28 décembre 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements d'enseignement relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

Approuve les modifications du règlement intérieur à compter du 1^{er} septembre 2024:

PJ : règlement intérieur

**Vote de la
délibération**

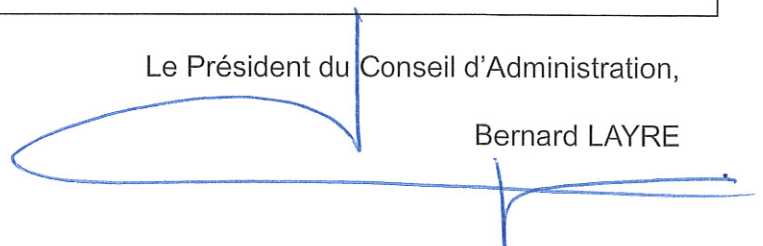
Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

CA n°
2

N°
74

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Participation financière des Familles à l'option hippologie / Equitation – LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

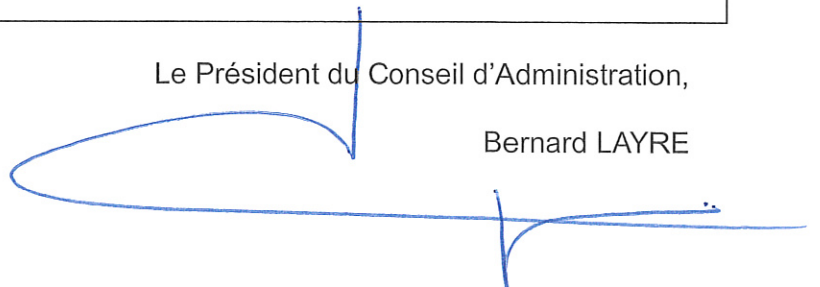
Approuve la participation financière des familles pour l'activité hippologie / Equitation pour l'année scolaire 2024-2025.

Montant : 190 € maximum

Ce montant pourra être réajusté en fonction du nombre de séances réalisé au cours de l'année scolaire ainsi que la prise de licence ou pass'port au centre équestre.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

n° du CA
2

n° de l'acte
75

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Recrutement d'un emploi de service civique au LPA
ORTHEZ,

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique
Vu le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique
Vu la note de service DGER/SDPFE/2016-672 du 23 août 2016 relative au déploiement du service civique dans l'enseignement agricole technique public
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024,
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Approuve les missions qui seront attribuées au service civique pour le LPA d'Orthez :

- 1° - définition du besoin : besoin temporaire
- 2° - définition de l'emploi : service civique affecté à la(les) mission(s) suivantes : animation et participation aux activités d'Agroécologie
- 3° - quotité de l'emploi : maximum 30 h/semaine
- 4° - durée de l'emploi : 10 mois maximum
- 5° - éléments constitutifs de la rémunération : indemnité mensuelle selon la réglementation en vigueur versée par l'établissement + indemnité versée directement par ASP
- 6° - centre support :(LPA Orthez)
- 7° - impact budgétaire : 1 500 €/an et modalités de financement
- 8° - date d'effet : 1^{er} Septembre 2024

Le service civique ouvre droit à une indemnité de 619.83€ net par mois financée par l'état et versée par l'agence de paiement (ASP) à hauteur de 496.93€ et par l'établissement recruteur à hauteur de 114.85€ quel que soit la durée hebdomadaire du contrat. (à actualiser si nécessaire)

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

n° du CA
2

n° de l'acte
76

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative
- Autre acte
- Budgétaire ou financier

OBJET : Attribution des logements – Année scolaire 2024/2025
- Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'état dans les EPLE
Vu la délibération n°2007-1622 du 89 juillet 2007 fixant les missions des agents territoriaux pouvant faire l'objet d'une attribution d'un logement de fonction
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 10

Propose les attributions de logements aux agents exerçant les fonctions décrites dans les tableaux joints pour l'année scolaire 2024/2025

Etat d'occupation des logements de fonction pour le LPA d'Orthez

Vote de la délibération

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

Pyrénées Atlantiques – ORTHEZ
LPA – Orthez

Logements de fonction de l'établissement

1

Logement 7	C1	T5	105	390 Chemin de Laqueyre	Région	Logts C (7-8-9)	Occupé	Proviseur
Logement 8	C2	T4	97	390 Chemin de Laqueyre	Région	Logts C (7-8-9)	Occupé	AED
Logement 9	C3	T4	74	390 Chemin de Laqueyre	Région	Logts C (7-8-9)	Occupé	AED
Logement 10	C4	T4	87	740 Chemin de Laqueyre	Région	Logt exploit (10)	Occupé	Directeur d'exploitation

1ère éta

Fait à Orthez le

Signature du Chef d'Etablissement

2



NAS

COP

COP

NAS

pe

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

n° du CA
2

n° de l'acte
77

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : FORMATEURS REFERENTS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025
Site de : CFAA 64

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du CFAA 64 en date du 06 juin 2024

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Approuve pour l'année scolaire 2024-2025 la liste des formateurs référent chargés du suivi des apprenants en entreprise :

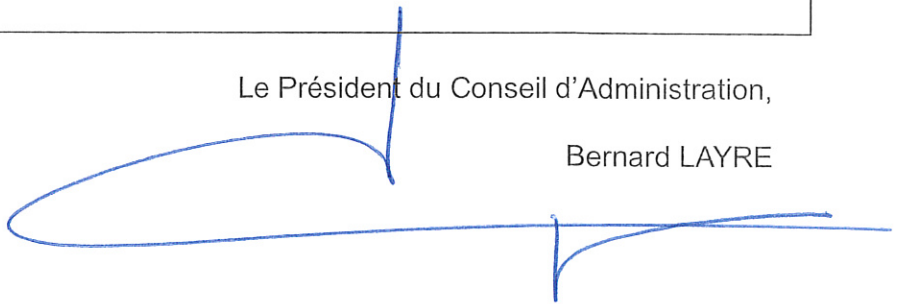
BASSAGAISTEGUY Maguy	IRIBERRY Maïtena
BEREAU Chantal	JAUFFRES Alexandre
BERETERBIDE Agnès	JIMENEZ Maïté
BIDALUN André	LABEGUERIE Jean Léon
CASSOU Pierre	LACAZE Corinne
CELAN Mattin	LALANNE Christophe
CLOS Stéphane	LANGLOIS Laurent
COTREL Karine	LAPLACE NOBLE Karine
CUINE Marina	LARRABURU Elisabeth
DAUGUEN Sandrine	MATA Hélène
DIOS Julien	NICOL Gilles
DOMECQ Pierre	PEREZ Jean Philippe
DUCLOS Caroline	PHILIPPE Cyril
DUGAUGUEZ Eric	PINEAU Jean Baptiste
ETCHEBERRY Mirentxu	
ETCHEVERRY Marie Christine	PINOS Rémi
FAS Marie Catherine	ROBETTE Christophe

FONDEVIELLE Herve
FREITES Elena
GERMA Pierre Henri
GUINCHARD Marie Pierre
HALSOUET Françoise
IRALOUR Charles

THOBOIS Zaccari
THOMAS Julie
TOMAS Marie Josée

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name Bernard LAYRE. The signature is fluid and extends across the width of the text area.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

n° du CA
2

n° de l'acte
78

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
- Autre acte**
- Budgétaire ou financier**

**OBJET : ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES ANNEE SCOLAIRE
2024/2025
Site de : CFAA 64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du C.F.A. d'Hasparren en date du 06 juin 2024

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

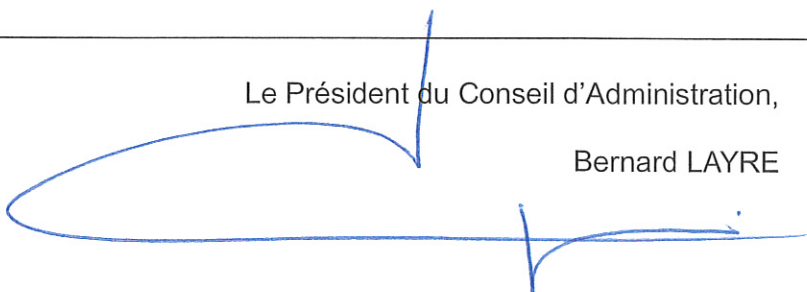
Approuve l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2024/ 2025

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes)

Pièce jointe : Tableau récapitulatif de l'organisation pédagogique des voyages par centre

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2024

n° du CA
2

n° de l'acte
79

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT DES VOYAGES ANNEE SCOLAIRES 2024/2025
Site de : CFAA 64

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du C.F.A. d'Hasparren en date du 06 juin 2024,

Vu la délibération n° 78 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques, en date du 25 juin 2024, approuvant l'organisation pédagogique des voyages d'études et voyages scolaires, année scolaire 2024/2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, sous la présidence de M. Bernard LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés : 10**

**Vote de la
délibération**

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

- **Approuve** le financement des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2024/2025

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes).

La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.

Pièce jointe : Tableau récapitulatif du financement des voyages par centre

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

FINANCIEMENT DES VOYAGES – Année scolaire 2024-2025

Centre : CFAA 64

A ou B

Classes	Nombre de participants		Destination	Natures des voyages		Budget prévisionnel	Financement			Participation des familles	Participation des familles			Observations	N° de priorité si financement Conseil Régional
	Apprenants	Accompagnateurs		Obligatoire	Facultatif		Établissement	Conseil Régional	Dotés		Familles	Total	I		
BP AP 2	17	2	VALLEE D'OSSAU	X	X	1 995	210	0	0	1 784	1 995	105 €			
Licence BTS Biochimie	28	3	MONTPELLIER	X	X	7 450	768	0	1 092	5 600	7 460	200 €			
BTS AP2 BTS DATR 2	11	2	ANDALOUSIE	X	X	3 418	418	0	800	2 200	3 418	200 €			
Total Centre															
1546 0 1892 958 12 973															

Centre :

Classes	Nombre de participants		Destination	Natures des voyages		Budget prévisionnel	Financement			Participation des familles	Participation des familles			Observations	N° de priorité si financement Conseil Régional
	Apprenants	Accompagnateurs		Obligatoire	Facultatif		Établissement	Conseil Régional	Dotés		Familles	Total	I		
Total Centre															
0 0 0 0 0 0 0 0 0															

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées Atlantiques

Délibération N°

Année 2024	N° du CA 2	N° de l'acte 80
---------------	---------------	--------------------

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou Financier

OBJET : CALENDRIER D'ALTERNANCE 2024/2025 – CFAA64

Vu le Livre VIII du Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R811-23 alinéa 13,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées
Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du CFAA 64 en date du 06 juin 2024,

Sur proposition du directeur de l'E.P.L.E.F.P.A.,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/05/2024, réuni en séance ordinaire
le 25/06/024 sous la présidence de M. Bernard LAYRE président :

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents : 10
ou Excusés**

Approuve le calendrier d'alternance 2024-2025

Pièce jointe :

**Vote de la
délibération**

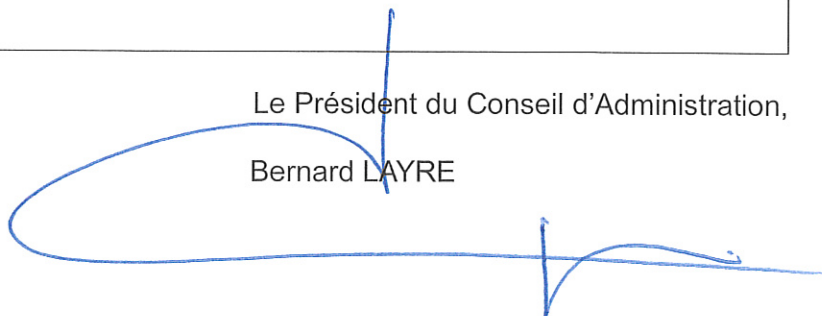
Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées Atlantiques

Délibération N°

Année 2024	CA n° 2	N° 81
---------------	------------	----------

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : Renouvellement de formations pour l'année scolaire
2024-2025 -CFAA 64-**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
 Vu le code de l'éducation,
 Vu l'instruction comptable M99,
 Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'E.P.LE.F.P.A. des Pyrénées Atlantiques en date du 8 juin 2006
 Vu le conseil de perfectionnement du CFAA 64 en date du 06 juin 2024

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/05/2024, réuni en séance ordinaire le 25/06/2024 sous la présidence de M Bernard LAYRE président.

<p>Début de séance</p> <p>CA installé : 30</p> <p>Quorum : 16</p> <p>Présents : 21</p> <p>Absents ou Excusés : 10</p>	Approuve :					
	les demandes d'habilitations des formations dispensées au CFAA64 suivantes :					
	Diplôme	support/spécialité	dispositif	Voies de formation	Site	UCARE/MIP/MIL
	CAPa Mé-tiers de l'Agriculture		CCF	Apprentis-sage	Hasparren	Valorisation des produits animaux
	CAPa Ser-vice aux Personnes et Vente en Espace Rural		CCF	Apprentis-sage	Hasparren	Animation et valorisation du territoire
	CAPa Jar-dinier pay-sagiste		CCF	Apprentis-sage	Hasparren et Oloron	Entretien des espaces naturels ou sites de sensibilisation à la nature
	BP Aména-gements Paysagers		UC	Apprentis-sage	Hasparren et Oloron	Réaliser l'installation et la maintenance d'équipements paysagers autonomes et ou connectés
BP Res-ponsable d'Entre-		UC	Apprentis-sage	Hasparren	**	

	prise Agricole					
	CS Arboriste Elagueur		UC	Apprentissage	Hasparren	
	CS Constructions Paysagères		UC	Apprentissage	Orthez	
	CS Production, Transformation et Commercialisation des Produits Fermiers		UC	Apprentissage	Montardon	
	CS Travaux Mécanisés Génie Ecologique		UC	Apprentissage	Hasparren	
	BTSa Analyses Biologiques, Biotechnologiques Agricoles et environnementales		CCF	Apprentissage	Hasparren	*
	BTSa - Agronomie, Culture Durable		CCF	Apprentissage	Montardon	*
	BTSa Développement, Animation des Territoires Ruraux		CCF	Apprentissage	Oloron	*
	BTSa - Bio-Qualim		CCF	Apprentissage	Montardon	*
	BTSa Productions Animales		CCF	Apprentissage	Hasparren	*
	BTSa Aménagements paysagers		CCF	Apprentissage	Oloron	*
	BTSa Analyse conduite et stratégie		CCF	Apprentissage	Hasparren	*

de l'entreprise agricole					
Licence Professionnelle « Valorisation des agroressources »	Valorisation des produits du terroir		Apprentissage	Montardon / UPPA	

(*

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires
- Oenotourisme
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire
- Gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont
- Cosmétologie : réglementation, formulation fabrication et contrôle
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles
- Système alimentaire durable
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique
- Découvertes et analyses des activités économiques de montagne.
- Infographie Paysagère
- Écologie urbaine)

(**

- Transformer la production de fruits ou de légumes
- Transformer la production de viande
- Transformer la production laitière
- Réaliser les opérations de production de miel et/ou de gelée royale
- Réaliser les opérations de production de l'atelier poules pondeuses
- Réaliser les opérations de production de l'atelier viticoles
- Réaliser les opérations de production de l'atelier arboricole
- Réaliser les opérations de production de l'atelier porcin
- Réaliser les opérations de production de l'atelier plantes aromatiques à parfum et médicinales
- Réaliser des travaux d'élevage à l'aide d'un chien de troupeau
- valoriser les haies multifonctionnelles dans l'agroécosystème)

Vote de la
délibération

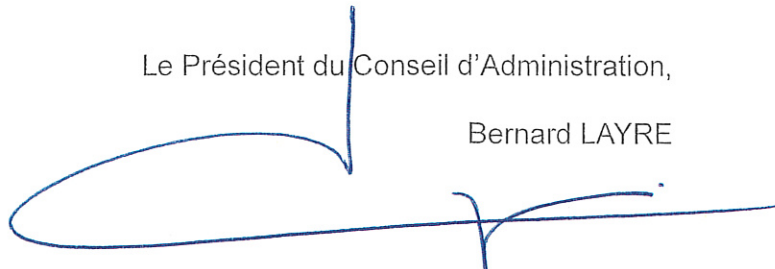
Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by a horizontal line that ends in a small flourish.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de des Pyrénées Atlantiques

Délibération N°

Année 2024	CA n° 2	N° 82
---------------	------------	----------

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
- Autre acte**
- Budgétaire ou financier**

**OBJET : Renouvellement des modules d'initiatives
professionnelles. CFAA64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
 Vu le code de l'éducation,
 Vu l'instruction comptable M99,
 Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'E.P.LE.F.P.A. des Pyrénées
 Atlantiques en date du 8 juin 2006
 Vu le conseil de perfectionnement du CFAA 64 en date du 06 juin 2024

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/05/2024, réuni en séance ordinaire
 le 25/06/2024 sous la présidence de M Bernard LAYRE président.

<p>Début de séance</p> <p>CA installé : 30</p> <p>Quorum : 16</p> <p>Présents : 21</p> <p>Absents ou Excusés :10</p>	<p>Approuve</p> <p>Les demandes de renouvellement des MIP des CAPa</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des produits animaux pour les CAPa MA • Animation et valorisation du territoire pour les CAPa SAPVER • Entretien des espaces naturels ou sites de sensibilisation à la nature pour les CAPa JP <p>Les demandes de renouvellement des UCARES des BP REA</p> <ul style="list-style-type: none"> • transformer la production de fruits ou de légumes • transformer la production de viande • transformer la production laitière • réaliser les opérations de production de miel et/ou de gelée royale • réaliser les opérations de production de l'atelier poules pondeuses • réaliser les opérations de production de l'atelier viticoles • réaliser les opérations de production de l'atelier arboricole • réaliser les opérations de production de l'atelier porcin • réaliser les opérations de production de l'atelier plantes aromatiques ,à parfum et médicinales • réaliser des travaux d'élevage à l'aide d'un chien de troupeau • valoriser les haies multifonctionnelles dans l'agroécosystème <p>Les demandes de renouvellement des UCARES des BP AP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'installation et la maintenance d'équipements paysagers autonomes et ou connectés
---	---

**Vote de la
délibération**

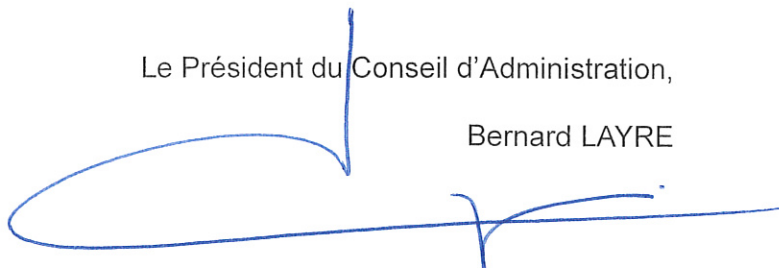
Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a vertical stroke at the end.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de des Pyrénées Atlantiques

Délibération N°

Année 2024	CA n° 2	N° 83
---------------	------------	----------

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Modules locaux à l'initiative (MIL et/ou EIL) de l'établissement pour l'année scolaire 2024-2025- CFAA64

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées Atlantiques en date du 8 juin 2006
Vu le conseil de perfectionnement du CFAA 64 en date du 06 juin 2024
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/05/2024, réuni en séance ordinaire le 25/06/2024 sous la présidence de M Bernard LAYRE président.

Début de séance

CA installé :30

Quorum : 16

Présents : 21

Absents ou Excusés :10

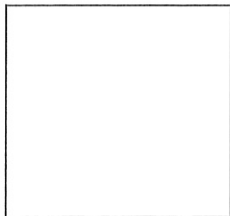
Approuve pour l'année scolaire 2024-2025:

Le renouvellement des MIL (Module d'Initiative Locale) pour les BTSa Productions Animales, Développement et Animation des Territoires Ruraux,

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires
- Oenotourisme
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire
- Gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont
- Cosmétologie : réglementation, formulation fabrication et contrôle
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles
- Système alimentaire durable
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique
- Découvertes et analyses des activités économiques de montagne.
- Infographie Paysagère
- Ecologie urbaine

Le Renouvellement des EIL (Enseignement à Initiative Locale) pour les BTSa Anabiotec, Bioqualim, et Agronomie Cultures Durables :

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires
- Oenotourisme
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire
- Gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont
- Cosmétologie : réglementation, formulation fabrication et contrôle
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles
- Système alimentaire durable
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique



- Découvertes et analyses des activités économiques de montagne.
- Infographie Paysagère
- Ecologie urbaine

La création des MIL (Module d'Initiative Locale) pour le BTSa ACSE

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires
- Oenotourisme
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire
- Gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont
- Cosmétologie : réglementation, formulation fabrication et contrôle
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles
- Système alimentaire durable
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique
- Découvertes et analyses des activités économiques de montagne.
- Infographie Paysagère
- Ecologie urbaine

La création des EIL (Enseignement à Initiative Locale) pour le BTSa Aménagements paysagers

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires
- Oenotourisme
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire
- Gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont
- Cosmétologie : réglementation, formulation fabrication et contrôle
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles
- Système alimentaire durable
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique
- Découvertes et analyses des activités économiques de montagne.
- Infographie Paysagère
- Ecologie urbaine

La création des MIL (Module d'Initiative Locale) pour les BTSa ACSE, PA et DATR

- Boissons fermentées
- gestion technico économique d'un élevage de volailles
- ressources en eau

La création des EIL (Enseignement à Initiative Locale) pour les BTSa ANABIOTEC, AP, BIOQUALIM et ACD

- Boissons fermentées
- gestion technico économique d'un élevage de volailles
- ressources en eau

p. j. : annexes à la création

Vote de la délibération

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE

ANNEXE 1 : Dossier de validation des enseignements d'initiative locale pour les BTSA rénovés

Année scolaire 2024-2025 – Cycles 2024/2026 ou 2023/2025

Etablissement : CFA64

Spécialité de BTSA :

Agronomie et Cultures Durables

ANABIOTEC

BIOQUALIM

Aménagements Paysagers

Lieu de mise en œuvre de la formation : MONTARDON/HASPARREN

Mixage de public : Oui Non * Si Oui, voies de formation concernées : FIS FIA FPC

Mixage de spécialités : Oui * Non

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	--

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	-Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers -Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines...

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Intitulé de l'EIL :	Les boissons fermentées : comment allier tradition et innovation ?
----------------------------	--

Horaire Global Elève	43,5h	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	0h
----------------------	-------	--	----

Répartition des horaires enseignants					
Enseignement en classe entière			Enseignement en groupe restreint		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Génie alimentaire	8h	Elisabeth Larraburu/H.F ondevielle			
Économie/ gestion	4h	J.Thomas			
BMB	8h	Marina Cuiné			
Analyse sensorielle et réglementation	8h	Rémi Pinos			
Sociologie	4h	intervenant extérieur			
Si un stage individuel est prévu : préciser la durée et les objectifs					
Autres situations pédagogiques :					
Visites pédagogiques	8h	Marina Cuiné			
évaluation	3,5 h	H.Fondevielle			

Rapport d'opportunité
<p>Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ? - Quels sont les partenariats mis en œuvre ? - Quelles opportunités ont-été utilisées ?

Le CFA64 propose 14 EIL à tous les apprentis en BTSA, chaque EIL représentant 43,5 heures de formation. Les apprentis ont le choix parmi ces MIL en première année, en janvier, et en deuxième année, en septembre. Ainsi, en fonction de leurs origines, de leur orientation et de leurs projets professionnels éventuels, ils pourront trouver l'opportunité d'approfondir ou de découvrir de nouvelles thématiques ou applications concrètes relatives à leurs activités professionnelles et bien se préparer à la compétence attendue.

Le département des Pyrénées Atlantiques est riche d'une agriculture très diversifiée, avec des productions donnant lieu à des transformations agro-alimentaires réputées. Parmi elles, le cidre des Pyrénées Atlantiques, et notamment du pays Basque a réussi à atteindre une renommée internationale. C'est ainsi qu'une demande de création d'une AOP Cidre du Pays Basque vient d'être conjointement déposée à l'Europe par la Navarre et le Pays Basque. Cette AOP inédite concerne près de 250 producteurs de pommes et 50 cidriers en Euskadi, et une trentaine de producteurs de pommes au Pays Basque et 7 cidriers. Le Cidre local est donc issu d'une tradition séculaire et représente donc une production qui peut devenir attractive pour de futurs agriculteurs mais également pour des professionnels de la transformation agro-alimentaire, du commerce et du développement des produits du terroir.

Une tendance moderne à consommer des boissons fermentées à faible teneur en alcool se développe et conduit les producteurs et transformateurs à innover pour proposer des alternatives aux produits traditionnels et se dégager ainsi de nouvelles parts de marché. Ces nouvelles boissons répondent à la recherche croissante de produits sains, d'alternatives aux sodas et de nouvelles saveurs. Selon Innova Market, les lancements mondiaux de kéfir ont triplé entre 2011 et 2016, et le marché des yaourts à boire et boissons fermentées a augmenté de 60% (source : Process Alimentaire). Les recettes maisons se développent mais les variétés en rayon également avec différentes vertus et expériences gustatives. Biogroupe a créé la marque Karma pour satisfaire la demande en termes de variétés de goûts de kombucha (grenade, framboise, citron...) et également de kéfir de fruit (fleur de sureau et figue-citron). L'équipe Jubiles a également choisi de développer des kombuchas aux goûts variés (pomme-curcuma, citron vert-menthe, maté vert...) pour compléter leur offre de jus de légumes et de fruits frais.

Nous avons donc l'ambition de proposer un EIL à nos apprentis qui leur permettra de découvrir l'histoire des boissons fermentées, la tradition des recettes locales mais également d'envisager des évolutions et adaptations de ces recettes aux enjeux et contextes locaux. Ces contenus leur permettront de se préparer la compétence **S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers** visée par cet enseignement et devrait leur permettre de développer leur capacité d'analyse réflexive grâce à l'élaboration de nouvelles recettes et propositions diverses d'évolutions.

Cet enseignement s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement PLEPA, il favorisera la relation entre des pratiques agro-écologiques mises en place sur des exploitations agricoles et le développement d'une offre de produits alimentaires locaux, sains et durables.

Nous avons l'opportunité de travailler avec un producteur de fruits à Montardon (la cueillette de l'Aragon) qui pourra nous fournir des fruits et autres matières premières utiles à la réalisation de nouvelles recettes élaborées par les apprentis. De plus, nous envisageons l'intervention d'une personne compétente en sociologie (Université de Pau et des Pays de l'Adour) qui pourra faire réfléchir les apprentis aux liens possibles entre traditions et innovations.

Définition de l'enseignement d'initiative locale

Capacité visée

C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »

Intitulé de l'EIL :

Les boissons fermentées : comment allier tradition et innovation ?

Attendus de formation	Situations pédagogiques
Définir le procédé de fermentation alcoolique, les interactions (la transformation malolactique: comment réduire les risques de contamination), impact technologique sur une entreprise	Cours + visites
Fabrication de boissons fermentées (traditionnelle et recette innovante) avec utilisation de matériel adapté	Travaux pratiques
Analyser la situation locale : les entreprises agricoles et alimentaires du territoire ont-elles fait évoluer les pratiques ancestrales? Analyse sociologique sur le poids de la tradition en transformation agro-alimentaire. Freins et leviers pour une innovation	Visites + intervenant extérieur
Caractéristiques organoleptiques d'une boisson fermentée (acidité/amertume/astringence/couleur/effervescence/arômes) et la réglementation Comparaison entre produit traditionnel et nouvelle recette : analyse réflexive	cours +TP
Analyses microbiologiques: Dénombrement des levures et des moisissures/ FMAT/bactéries lactiques Analyses physico-chimiques possibles: mesure du sucre et du degré alcoolique, dosage de sulfites	TP en labo
Analyse de rentabilité	TD

Plan de réalisation

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
							SEMAINE 40 h + évaluation 3,5 h
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	février
			SEMAINE 40 h + évaluation 3,5 h				
	Noms des enseignants	Semestre 4	Février	Mars	Avril	mai	juin

Modalités d'évaluation

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation (orale, pratique, avec le support de documents, en situation professionnelle...)

L'évaluation repose sur 1 oral dont le support est le travail réalisé au cours de la semaine de formation. Le candidat devra présenter une adaptation de recette à partir d'une boisson fermentée "traditionnelle" et évaluera les impacts de l'innovation proposée sur les qualités sensorielles du produit, la rentabilité de cette transformation et les adaptations nécessaires au bon déroulement de la fabrication du produit jusqu'à sa commercialisation.

Jury : 2 personnes (formateurs du centre)

Durée de l'oral : 10mn présentation et 10 mn de questions

ANNEXE 1 : Dossier de validation des enseignements d'initiative locale pour les BTSA rénovés

Année scolaire 2024-2025 – Cycles 2024/2026 ou 2023/2025

Etablissement : CFA 64

Spécialité de BTSA :

Agronomie et Cultures Durables

ANABIOTEC

BIOQUALIM

Aménagements Paysagers

Lieu de mise en œuvre de la formation : MONTARDON/HASPARREN

Mixage de public : Oui Non * Si Oui, voies de formation concernées : FIS FIA FPC

Mixage de spécialités : Oui * Non

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	--

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	-Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers -Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines...

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Intitulé de l'EIL :	GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE D'UN ÉLEVAGE DE VOLAILLES
----------------------------	---

Horaire Global Elève	43,5 h	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	0
----------------------	--------	--	---

Répartition des horaires enseignants					
Enseignement en classe entière			Enseignement en groupe restreint		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Zootchnie	35	Dios Julien			
Etude de filière	5	Charles Iralour			
EVALUATION	3,5				
Si un stage individuel est prévu : préciser la durée et les objectifs					
Autres situations pédagogiques :					

Rapport d'opportunité
<p>Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ? - Quels sont les partenariats mis en œuvre ? - Quelles opportunités ont-été utilisées ?

Les élevages de volailles ont une place importante dans la région Nouvelle Aquitaine, notamment pour les élevages de canards gras qui présentent des spécificités intéressantes quant à leur mode de conduite et de valorisation. Il est à noter que ce secteur d'activités est pourvoyeur d'emplois. Nos apprentis se doivent d'appréhender ces particularités afin d'être bien préparés à leurs futurs emplois. Ces types de productions animales de qualité correspondent à la nouvelle demande sociétale. Par exemple, la consommation de poulet de chair est en nette progression sur le marché, de plus, la vente de canards gras est toujours très dynamique dans la région malgré les problématiques épidémiologiques vécues ces dernières années. Les apprentis qui souhaitent développer cette activité doivent donc appréhender ces spécificités et être capables de s'adapter aux évolutions réglementaires et économiques.

Le CFA64 propose 14 EIL à tous les apprentis en BTSA. Les apprentis ont le choix parmi ces EIL en première année et en deuxième année. Ainsi, en fonction de leurs origines, de leur orientation et de leurs projets professionnels éventuels, ils pourront trouver l'opportunité d'approfondir ou de découvrir de nouvelles thématiques ou applications concrètes relatives à leurs activités professionnelles. La mise en place de ce type de contenu de formation répond pleinement à la nécessité d'offrir des formations en phase avec une demande sociétale nouvelle et permet ainsi à notre établissement de s'ancrer encore plus dans notre territoire.

Des notions nouvelles d'agro-écologie concernant les pratiques des systèmes d'élevage sont intégrées dans ce module et correspondent pleinement au projet d'établissement. L'image des élevages de volailles est difficile à défendre, malgré tout, en accentuant les aspects de qualité des produits, respect du bien être animal et consommation de produits sains et durables, cet enseignement s'inscrit pleinement dans le programme PLEPA du ministère. De plus, ce secteur étant très pourvoyeur d'emploi, ce module permet aux apprentis qui le suivent d'augmenter leurs chances d'insertion professionnelle.

Les objectifs de cet EIL ne sont pas abordés dans les référentiels de formation des BTS du CFA 64. De plus, le partenariat envisagé avec un ESAT (voir section ci-dessous) permettra de développer les compétences d'adaptation, de vivre ensemble des apprentis puisqu'ils seront amenés à partager des moments de cette formation avec un public en situation de handicap.

Les partenariats envisagés pour la mise en oeuvre de cet EIL sont :

- Réseau de maîtres d'apprentissage
- Association de sauvegarde des races locales (exemple canards de race kriaxera)
- Association des producteurs fermiers, EHLG, CA64 (association départementale pour le développement des filières foie gras et avicole 64).
- Un nouveau partenariat est prévu avec l'ESAT de Baigt de Béarn qui a développé un atelier d'élevage de canards et de transformation.

Définition de l'enseignement d'initiative locale

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	--

Intitulé de l'EIL :	GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE D'UN ÉLEVAGE DE VOLAILLES
---------------------	---

Attendus de formation	Situations pédagogiques
Saisir les enjeux du marché de la volaille en France.	Apports théoriques en centre Intervention CA64
Conduire différents systèmes d'élevage de volailles et différents modes de commercialisation des produits	Visites d'élevages- couvoirs et apports théorique en salle. Analyse réflexive sur les visites réalisées et discussions sur les intérêts et inconvénients des évolutions de pratiques observées
Adapter le mode de conduite d'élevage au sein d'une production	Visites d'élevages et apports théorique en salle et discussions autour des exemples rencontrés : points forts et points faibles
Évaluer et analyser les résultats d'élevage.	Rencontres de techniciens de la CA64 et apports théoriques en salle : exemples de calculs et analyse des résultats

Plan de réalisation

Année 1	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
Noms des enseignants						SEMAINE 40 h + évaluation 3,5 h
	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Noms des enseignants						
	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	février
Noms des enseignants		SEMAINE 40 h + évaluation 3,5 h				
	Semestre 4	Février	Mars	Avril	mai	juin
Noms des enseignants						

*si la modalité de la formation est en semestrialisation

Modalités d'évaluation

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation (orale, pratique, avec le support de documents, en situation professionnelle...)

Modalité : Ecrit individuel

Dossier écrit individuel incluant les supports et documents fournis pendant la semaine de formation plus des apports personnels.

Evaluation par deux formateurs intervenants dans l'enseignement

ANNEXE 1 : Dossier de validation des enseignements d'initiative locale pour les BTSA rénovés

Année scolaire 2024-2025 – Cycles 2024/2026 ou 2023/2025

Etablissement : CFA 64

Spécialité de BTSA :

Agronomie et Cultures Durables

ANABIOTEC

BIOQUALIM

Aménagements Paysagers

Lieu de mise en œuvre de la formation : MONTARDON/HASPARREN

Mixage de public : Oui Non * Si Oui, voies de formation concernées : FIS FIA FPC

Mixage de spécialités : Oui * Non

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	--

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	-Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers -Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines...

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Intitulé de l'EIL :	Ressource en eaux
---------------------	-------------------

Horaire Global Elève	43,5	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	
----------------------	------	--	--

Répartition des horaires enseignants					
Enseignement en classe entière			Enseignement en groupe restreint		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Biologie-Ecologie	10	Hélène Mata			
Biochimie-Microbiologie	10	E Larraburu			
Evaluation	3,5				
Si un stage individuel est prévu : préciser la durée et les objectifs					
Autres situations pédagogiques :					
Visites -TD	12	E Larraburu- H Mata			
Géologie	8	Intervenant Extérieur			

Rapport d'opportunité

Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes :

- Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ?
- Quels sont les partenariats mis en œuvre ?
- Quelles opportunités ont-été utilisées ?

Le CFA64 propose 14 EIL ou MIL à tous les apprentis en BTS, chaque EIL représentant 43,5 heures de formation. Les apprentis ont le choix parmi ces MIL ou EIL en première année, en janvier, et en deuxième année, en septembre. Ainsi, en fonction de leurs origines, de leur orientation et de leurs projets professionnels éventuels, ils pourront trouver l'opportunité d'approfondir ou de découvrir de nouvelles thématiques ou applications concrètes relatives à leurs activités professionnelles et bien se préparer à la compétence attendue.

Dans le département des Pyrénées Atlantiques, l'eau dessine les paysages et donne son attractivité au territoire. L'eau est présente dans les lacs, les torrents de montagne et les plages du littoral, elle contribue au développement des sports nautiques et des activités de pêche. Elle est encore au cœur de l'activité du thermalisme, de l'agriculture et de l'élevage. Enfin, elle est évidemment celle que l'on boit et dont on ne peut se passer dans les usages professionnels et domestiques.

L'EIL "Ressources en eau" que nous proposons a pour ambition de faire prendre conscience aux apprentis que cette ressource est soumise à des enjeux et des contextes différents selon ses usages et que sa gestion, son contrôle ou encore son utilisation ne seront pas les mêmes selon les acteurs du territoire.

A travers une appropriation personnelle d'une utilisation de l'eau par l'apprenti, nous ambitionnons de l'amener à renforcer ses connaissances relatives à la thématique choisie (eau thermale, eau de baignade, eau potable, eau d'irrigation ...), à mettre en œuvre des analyses qualitatives adaptées à cette utilisation puis, à travers une analyse réflexive personnelle de proposer des améliorations et évolutions possibles de gestion de cette ressource, en prenant en compte les interactions entre les différents acteurs.

Cet EIL s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement (PLEPA) car il aborde la gestion de la ressource en eau qui représente l'un des fondements de l'agro-écologie. Cet enseignement n'est pas dispensé dans les formations BTS du CFA64 en tant que tel et apportera un complément à la formation professionnelle des apprentis qui choisiront ce module.

Définition de l'enseignement d'initiative locale
--

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	--

Intitulé de l'EIL :	Ressources en eau
---------------------	-------------------

Attendus de formation	Situations pédagogiques
Comprendre l'hydrogéologie (bassin versant - cycle de l'eau)	Visite de captages - Cours-
Les différents usages de l'eau sur le territoire	Visites (ex surf Rider)- TD encadré par des formateurs : Recherches personnelles des apprenants
Enjeux et contexte général local puis spécifique	TD encadré par des formateurs : Recherches personnelles des apprenants
Focus sur la qualité des eaux selon leurs usages - aspects réglementaires	TP : microbiologie- biochimie - Indicateurs écologiques de la qualité de l'eau -
Attractivité touristiques autour de l'eau - Lien avec les enjeux	Interventions extérieures (office de tourisme, responsables qualité de la CAPB)- Visites-

Plan de réalisation

	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
Année 1	Noms des enseignants E Larraburu- H Mata					SEMAINE 40 h + évaluation 3,5 h
		Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai
Année 2	Noms des enseignants E Larraburu- H Mata					
		Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre
		SEMAINE 40 h + évaluation 3,5 h				
	Semestre 4	Février	Mars	Avril	mai	juin

* si la modalité de la formation est en semestrialisation

Modalités d'évaluation

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation (orale, pratique, avec le support de documents, en situation professionnelle...)

Écrit + Oral

Dossier écrit personnel sur une utilisation choisie : ex impacts des activités humaines sur la qualité des eaux de baignade impacts des pesticides sur la qualité de l'eau potable. Choix des analyses spécifiques à mettre en oeuvre pour déterminer la qualité de l'eau "choisie", analyse des résultats obtenus et analyse réflexive des adaptations nécessaires ou envisageables pour préserver la ressource en eau

- + Évaluation orale individuelle de 20 mn par candidat (sans préparation) - 2 évaluateurs -

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTS non renouvelés)

Établissement : 64 - CFA AGRICOLE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
 Ce module sera-t-il créé dans un établissement existant (situation de module de base) ou dans un établissement existant ?

PROMOTION : 2024/2025 Nouveils Professionnels Option : BTS PA BTS ACSE

Module : MIL

Voies de formation Concernées :	Initiale scolaire	Initiale apprentissage	Contratuel
	X		

Coût de la formation (en €)	Montage de la formation (en €)	Moyens de spécialités (en €)
	NON	NON
	NON	OUI
	NON	NON

INTITULE DU MODULE : LES BOISSONS FERMENTÉES, COMMENT ALLIER TRADITION ET INNOVATION ?

Notes pour l'appréhension ou la formation continue :
 Ce module est-il déjà été inscrit dans le cadre d'une demande d'habilitation ?

Oui	Non

CAPACITÉ VISÉE : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

HORAIRE GLOBAL APPREHENDANT (en heures) : 43,5 Dont heures en centre : 43,5 Dont heures en entreprise : 0

Horaires en entreprises voir ligne 4 : Horaires globaux - horaires en centre

RÉPARTITION DES HORAIRES APPREHENDANT			
Enseignement classe entière	Enseignement en groupe restreint	Enseignement en entreprise	
DISCIPLINES	HORAIRE	DISCIPLINES	HORAIRE
Éléments de base	8	Éléments de base	8
Économie / gestion	4	Éléments de base	4
BMS	3	Éléments de base	3
Analyse sensorielle et réglementation	8	Éléments de base	8
Sociologie	4	Éléments de base	4
Visites pédagogiques	8	Éléments de base	8
Évaluation	3,5	Éléments de base	3,5
TOTAUX	43,5	TOTAUX	0

Activités pluridisciplinaires :

Durée des activités pluridisciplinaires (horaires apprentis) : Interventions et horaires :

Nature des activités prévues en entreprise pour atteindre les objectifs du module :

Autres situations pédagogiques :

Vises du chef de l'établissement	Vises du conseil d'administration de l'établissement
----------------------------------	--

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non rénovés)

Etablissement 64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module : MIL **Intitulé:** LES BOISSONS FERMENTEES , COMMENT ALLIER TRADITION ET INNOVATION ?

Rapport d'opportunité

Le rapport devra répondre principalement à ces questions :

A quels enjeux répond le module ?

Le département des Pyrénées Atlantiques est riche d'une agriculture très diversifiée, avec des productions donnant lieu à des transformations agro-alimentaires réputées. Parmi elles, le cidre des Pyrénées Atlantiques, et notamment du pays Basque a réussi à atteindre une renommée internationale. C'est ainsi qu'une demande de création d'une AOP Cidre du Pays Basque vient d'être conjointement déposée à l'Europe par la Navarre et le Pays Basque. Cette AOP inédite concerne près de 250 producteurs de pommes et 50 cidriers en Euskadi, et une trentaine de producteurs de pommes au Pays Basque et 7 cidriers. Le Cidre local est donc issu d'une tradition séculaire et représente donc une production qui peut devenir attractive pour de futurs agriculteurs mais également pour des professionnels de la transformation agro-alimentaire, du commerce et du développement des produits du terroir. Une tendance moderne à consommer des boissons fermentées à faible teneur en alcool se développe et conduit les producteurs et transformateurs à innover pour proposer des alternatives aux produits traditionnels et se dégager ainsi de nouvelles parts de marché. Ces nouvelles boissons répondent à la recherche croissante de produits sains, d'alternatives aux sodas et de nouvelles saveurs. Selon Innova Market, les lancements mondiaux de kéfir ont triplé entre 2011 et 2016, et le marché des yaourts à boire et boissons fermentées a augmenté de 60% (source : Process Alimentaire). Les recettes maison se développent mais les variétés en rayon également avec différentes vertus et expériences gustatives. Biogroupe a créé la marque Karma pour satisfaire la demande en termes de variétés de goûts de kombucha (grenade, framboise, citron...) et également de kéfir de fruit (fleur de sureau et figue-citron). L'équipe Jubiles a également choisi de développer des kombuchas aux goûts variés (pomme-curcuma, citron vert-menthe, maté vert...) pour compléter leur offre de jus de légumes et de fruits frais. Nous avons donc l'ambition de proposer un MIL à nos apprentis qui leur permettra de découvrir l'histoire des boissons fermentées, la tradition des recettes locales mais également d'envisager des évolutions et adaptations de ces recettes aux enjeux et contextes locaux. Ces contenus leurs permettront de se préparer la compétence S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers visée par cet enseignement et devrait leur permettre de développer leur capacité d'analyse réflexive grâce à l'élaboration de nouvelles recettes et propositions diverses d'évolutions.

Quelles opportunités ont-elles été utilisées ?

Le CFA64 propose 14 EIL/MIL à tous les apprentis en BTSA, chaque MIL représentant 43,5 heures de formation. Les apprentis ont le choix parmi ces MIL en première année, en janvier, et en deuxième année, en septembre. Ainsi, en fonction de leurs origines, de leur orientation et de leurs projets professionnels éventuels, ils pourront trouver l'opportunité d'approfondir ou de découvrir de nouvelles thématiques ou applications concrètes relatives à leurs activités professionnelles et bien se préparer à la compétence attendue.

Quelles relations avec le projet d'établissement, le projet d'insertion professionnelle ?

Cet enseignement s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement PLEPA, il favorisera la relation entre des pratiques agro-écologiques mises en place sur des exploitations agricoles et le développement d'une offre de produits alimentaires locaux, sains et durables.

Quel complément est apporté par rapport à la formation ?

Ce MIL permettra à nos apprentis de découvrir l'histoire des boissons fermentées, la tradition des recettes locales mais également d'envisager des évolutions et adaptations de ces recettes aux enjeux et contextes locaux. Ces contenus qui ne sont pas spécifiquement apportés dans les référentiels des BTS du CFA64 leurs permettront de développer leur capacité d'analyse réflexive grâce à l'élaboration de nouvelles recettes et propositions diverses d'évolutions.

Quels sont les partenariats mis en œuvre ? (citez les partenaires)

Nous avons l'opportunité de travailler avec un producteur de fruits à Montardon (la cueillette de l'Aragnon) qui pourra nous fournir des fruits et autres matières premières utiles à la réalisation de nouvelles recettes élaborées par les apprentis. De plus, nous envisageons l'intervention d'une personne compétente en sociologie (Université de Pau et des Pays de l'Adour) qui pourra faire réfléchir les apprentis aux liens possibles entre traditions et innovations.

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non renouvelés)

Établissement

64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module :

MIL

Intitulé:

LES BOISSONS FERMENTEES , COMMENT ALLIER TRADITION ET INNOVATION ?

Capacité visée :

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Capacités intermédiaires visées :

1 - Identifier les pratiques traditionnelles et les enjeux de l'innovation dans le secteur des boissons fermentées
 2 - S'approprier les étapes de transformation adaptées à la production de boissons fermentées
 3 - Identifier les attentes sociétales et les principaux freins et leviers à l'innovation
 4 - Caractériser un nouveau produit par ses qualités organoleptiques
 5 - Proposer des méthodes d'analyse de la qualité des produits et une analyse de rentabilité

Capacité intermédiaire visée	Contenus de formation	Critères d'évaluation (permet d'identifier le niveau d'exigence attendu)	Situations pédagogiques (précisez les modalités mises en œuvre et les lieux : centre ou entreprise)
1	Analyser la situation locale : les entreprises agricoles et alimentaires du territoire ont-elles fait évoluer les pratiques ancestrales? Analyse sociologique du poids de la tradition en transformation agro-alimentaire.	Identification des enjeux et des savoir faire régionaux	Visites + Intervenant extérieur
2	Définir le procédé de fermentation alcoolique, les interactions (la transformation malolactique: comment réduire les risques de contamination), impact technologique sur une entreprise- Fabrication de boissons fermentées (traditionnelle et recette innovante) avec utilisation de matériel adapté	Mettre en œuvre un nouveau processus de fabrication en prenant en compte les savoir faire ancestraux	Travaux pratiques
3	Analyse sociologique du poids de la tradition en transformation agro-alimentaire.	Analyser les freins et les leviers à l'innovation et proposer un produit répondant aux attentes sociétales	Intervenants extérieurs + réalisation d'une enquête auprès de consommateurs à proximité
4	Caractéristiques organoleptiques d'une boisson fermentée (acidité/amertume/astringence/couleur/effervescence/arômes) et la réglementation Comparaison entre produit traditionnel et nouvelle recette : analyse réflexive	Identifier les indicateurs caractérisant une boisson fermentée	Travaux pratiques
5	Analyses microbiologiques: Dénombrement des levures et des moisissures/ FMAT/bactéries lactiques Analyses physico-chimiques possibles: mesure du sucre et du degré alcoolique, dosage de sulfites- Calculs de rentabilité	Mettre en œuvre les méthodes d'évaluation de la qualité sanitaire d'un produit - Calculer la rentabilité de la fabrication- Analyser les résultats obtenus	Travaux pratiques

Attention : veillez à la cohérence entre les capacités intermédiaires visées et les volumes horaires dédiés.

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non renouvelés)

Établissement :

64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module :

Intitulé

MIL

LES BOISSONS FERMENTEES , COMMENT ALLIER TRADITION ET INNOVATION ?

Plan de réalisation du module

Déroulement du module en centre et en entreprise, calendrier des épreuves certificatives

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Capacité intermédiaire et volume horaire				
	Janvier	Février	Mars	Avril
Capacité semaine de 40 h + intermédiaire et évaluation semaine volume horaire suivante 3,5 h				
	Mai	Juin	Juillet	Août
Capacité intermédiaire et volume horaire				

2024/2025

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Capacité intermédiaire et volume horaire				
	Janvier	Février	Mars	Avril
Capacité semaine de 40 h + intermédiaire et évaluation semaine volume horaire suivante 3,5 h				
	Mai	Juin	Juillet	Août
Capacité intermédiaire et volume horaire				

2025/2026

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non renouvelés)

Établissement

64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module : **MIL**

Intitulé:

LES BOISSONS FERMENTEES , COMMENT ALLIER TRADITION ET INNOVATION ?

CCF

Place prévue du CCF dans le ruban pédagogique
 Capacités intermédiaires évaluées, modalités de déroulement
 Nature de l'évaluation : orale, pratique, avec document, en situation professionnelle, ...

N° exemple	Capacité intermédiaire visée (N° et intitulé) Adaptation de gestion commerciale face aux risques opérationnels	Modalités d'évaluation Pratique (2h sur le terrain par groupe de 3)	Modalités de réalisation Dossier individuel / oral / écriture	Documents Dossier individuel	Période (1ère ou 2ème année)	Lieux centre	responsable(s) de MIP X MIP Y	Discipline(s) enseignée(s) gestion commerciale ESC
	toutes capacités	Oral individuel de 20 mn	Dossier individuel établi au cours de la formation	1	1ère ou 2ème année	CFA64	M CUINE - H FONDEVILLE	Génie alimentaire et industriel- Microbiologie

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTS non renouvelés)

Établissement : 64 - CFA AGRICOLE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
 Ce module est / n'est pas demandé par un autre établissement (libération de package de matières, si oui, préciser lequel) :
 Établissement :

PROMOTION : 2024/2026 (nouvelle promotion) Option : BTS ACSE
 Diplôme et spécialité : BTSA Productions BTS DATR

Module : #REF !

Coopérative ou Meubles	Membre de l'unité	Risque de spécialité (O/N)
-	NON	OUI
X	NON	OUI
-	NON	OUI

INTITULE DU MODULE : GESTION TECHNIQUE ECONOMIQUE D'UN ELEVAJE DE VOLAILLES

Notes pour l'apprentissage ou la formation continue :
 Ce module a-t-il déjà été inscrit dans le cadre d'une demande d'habilitation ?

Oui	Non
-	X

CAPACITE MISEE : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

HORAIRE GLOBAL APPRENTISSAGE (en heures) : 43,5 Dont heures en entreprise : 0

REPARTITION DES HORAIRES APPRENTISSAGE		
Enseignement classe entière	Enseignement en groupe restant	
DISCIPLINES	HORAIRE	DISCIPLINES
Nom de l'enseignant/formateur	Nom de l'enseignant/formateur	
Zootechnie	35	Dés. Julien
Etude de Milieu	5	Chaires Travail
EVALUATION	3,5	
TOTALX	43,5	TOTALX 0

Activités pluridisciplinaires :
 Durée des activités pluridisciplinaires (heures apprentissage) : 0
 Intervenant et horaires : 0

Nature des activités prévues en entreprise pour atteindre les objectifs du module :

Autres situations pédagogiques :

Visa du chef de l'établissement : _____ Avis du conseil d'administration de l'établissement

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non renouvelés)

Etablissement

64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module :

Intitulé:

#RÉF I

GESTION TECHNICO ECONOMIQUE D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES

Rapport d'opportunité

Le rapport devra répondre principalement à ces questions :

A quels enjeux répond le module ?

Les élevages de volailles ont une place importante dans la région Nouvelle Aquitaine, notamment pour les élevages de canards gras qui présentent des spécificités intéressantes quant à leur mode de conduite et de valorisation. Il est à noter que ce secteur d'activités est pourvoyeur d'emplois. Nos apprentis se doivent d'appréhender ces particularités afin d'être bien préparés à leur futurs emplois. Ces types de productions animales de qualité correspondent à la nouvelle demande sociétale. Par exemple la consommation de poulet de chair est en nette progression sur le marché, de plus, la vente de canards gras est toujours très dynamique dans la région malgré les problématiques épidémiologiques vécues ces dernières années. Les apprentis qui souhaitent développer cette activité doivent donc appréhender ces spécificités et être capables de s'adapter aux évolutions réglementaires et économiques.

Quelles opportunités ont-elles été utilisées ?

Le CFA64 propose 14 MIL à tous les apprentis en BTSA. Les apprentis ont le choix parmi ces MIL en première année et en deuxième année. Ainsi, en fonction de leurs origines, de leur orientation et de leurs projets professionnels éventuels, ils pourront trouver l'opportunité d'approfondir ou de découvrir de nouvelles thématiques ou applications concrètes relatives à leurs activités professionnelles. La mise en place de ce type de contenu de formation répond pleinement à la nécessité d'offrir des formations en phase avec une demande sociétale nouvelle et permet ainsi à notre établissement de s'ancrer encore plus à notre territoire

Quelles relations avec le projet d'établissement, le projet d'insertion professionnelle ?

Des notions nouvelles d'agro-écologie concernant les pratiques des systèmes d'élevages sont intégrées dans ce module et correspondent pleinement au projet d'établissement. L'image des élevages de volailles est difficile à défendre, malgré tout, en accentuant les aspects de qualité des produits, respect du bien être animal et consommation de produits sains et durables, cet enseignement s'inscrit pleinement dans le programme PLEPA du ministère. De plus, ce secteur étant très pourvoyeur d'emploi, ce module permet aux apprentis qui le suivent d'augmenter leurs chances d'insertion professionnelle.

Quel complément est apporté par rapport à la formation ?

Les objectifs de ce MIL ne sont pas abordés dans les référentiels de formation des BTSA du CFA 64- De plus le partenariat envisagé avec un ESAT (voir section ci-dessous) permettra de développer les compétences d'adaptation, de vivre ensemble des apprentis puisqu'ils seront amenés à partager des moments de cette formation avec un public en situation de handicap.

Quels sont les partenariats mis en œuvre ? (citez les partenaires)

Réseau de maîtres d'apprentissage, Association de sauvegarde des races locales (exemple canards de race kriaxera), association des producteurs fermiers, EHLG CA64 (association départementale pour le développement des filières foie gras et avicole 64) - Un nouveau partenariat est prévu avec l'ESAT de Baigt de Béarn qui a développé un atelier d'élevage de canards et de transformation.

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non renouvelés)

Établissement

64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module :

#RÉF I

Intitulé:

GESTION TECHNICO ECONOMIQUE D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES

Capacité visée :

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Capacités intermédiaires visées :

1 - Saisir les enjeux du marché de la volaille en France.
 2 -Conduire différents systèmes d'élevage de volailles et différents modes de commercialisation des produits.
 3 -Adapter le mode de conduite d'élevage au sein d'une production
 4 -Evaluer et analyser les résultats d'élevage.
 5 -

Capacité Intermédiaire visée	Contenus de formation	Critères d'évaluation (permet d'identifier le niveau d'exigence attendu)	Situations pédagogiques (précisez les modalités mises en oeuvre et les lieux : centre ou entreprise)
1	La filière de la volaille en France et sur le territoire régional- Données de production- Enjeux socio-économiques	Approche de la complexité socio-économique autour des élevages- Appropriation de la problématique liée aux enjeux de l'élevage de volailles	Apports théoriques en centre Intervention CA64
2	Les différentes productions (canards, couvoirs poules pondeuses, poulet de chair...), Les différents systèmes de production. La diversité des circuits de commercialisation dans le territoire	Caractérisation du fonctionnement d'un système d'élevage de volailles - Justification du choix technique étudié- Prise en compte des potentialités économiques des entreprises et justification du choix de commercialisation mis en oeuvre	Visites d'élevages- couvoirs et apports théorique en salle. Analyse réflexive sur les visites réalisées et discussions sur les intérêts et inconvénients des évolutions de pratiques observées
3	Les différents modes d'alimentation, de reproduction, de sélection et de gestion de la santé des élevages de volaille. Les équipements d'élevage.	Analyse du fonctionnement de différents élevages et adéquation entre le modèle choisi et les contraintes/atouts de l'exploitation	Visites d'élevages et apports théorique en salle et discussions autour des exemples rencontrés : points forts et points faibles
4	Les principaux ratios technico-économiques et les seuils d'alerte et de progrès.	Analyse pertinente des données étudiées - Propositions d'améliorations	Rencontres de techniciens de la CA64 et apports théoriques en salle : exemples de calculs et analyse des résultats
5			

Attention : veillez à la cohérence entre les capacités intermédiaires visées et les volumes horaires dédiés.

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non renouvelés)

Établissement :

64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module :

Intitulé

#REF !

GESTION TECHNICO ECONOMIQUE D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES

Plan de réalisation du module

Déroulement du module en centre et en entreprise, calendrier des épreuves certificatives

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Capacité intermédiaire et volume horaire				
2024/2025	Janvier	Février	Mars	Avril
Capacité semaine de 40 h + intermédiaire et évaluation semaine volume horaire suivante 3,5 h				
Capacité intermédiaire et volume horaire	Mai	Juin	Juillet	Août

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Capacité intermédiaire et volume horaire				
2025/2026	Janvier	Février	Mars	Avril
Capacité semaine de 40 h + intermédiaire et évaluation semaine volume horaire suivante 3,5 h				
Capacité intermédiaire et volume horaire	Mai	Juin	Juillet	Août

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non renouvelés)

Établissement

64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module :

#RÉF !

Intitulé:

GESTION TECHNICO ECONOMIQUE D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES

- CCF

Place prévue du CCF dans le ruban pédagogique

Capacités intermédiaires évaluées; modalités de déroulement

Nature de l'évaluation : orale, pratique, avec document; en situation professionnelle, ...

N° exemple	Capacités intermédiaires visées (N° et libellés) Adaptation gestion professionnelle face aux risques naturels	Modalités d'évaluation Pratique (2h-3h) et/ou théorique (par groupe de 3) + dossier individuel (total 5 minutes)	Coefficient	Documents Dossier individuel	Échelle (1ère ou 2ème année)	Lieux centre	responsable(s) de MIP X MIP Y	Discipline(s) enseignée(s) gestion professionnelle E-SC
	toutes capacités	DOSSIER ECRIT	3 (points 5-10)	Ressources fournies en formation + apports personnels	1ère ou 2ème année	CFA64	Julien DIOS Charles IRALOUR	Zootchnie Etude de filière

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTS non renouvelés)

Établissement : **64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES**
 Ce module est-il toujours demandé par un autre établissement (situation de passage de public, si oui, préciser lequel) :
 Établissement :

PROMOTION : 2024/2026 (nouvelle promotion) Option : **BTS ACSE** **BTS DATR** **BTS PA**

Module : **MIL**

Coopérative ou les autres	Miscage de public	Miscage de spécialités
	NON	NON
Voies de formation Concernées :	Initiale scolaire	Initiale apprentissage
	X	X
	NON	NON
	NON	OUI
	NON	NON

RESSOURCES EN EAU

Oui	Non
	X

Nota pour l'apprentissage ou la formation continue :
 Ce module a-t-il déjà été inscrit dans le cadre d'une demande d'habilitation ?

CAPACITE VISEE : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

HORAIRE GLOBAL APPRENTANT (cf référentiel) : **43,5** Dont heures en centre : **43,5** Dont heures en entreprise : **0**

Horaires en entreprise est égal à : horaire global - horaire en centre.

Enseignement classe entière		Enseignement en groupe restreint	
DISCIPLINES	HORAIRE	DISCIPLINES	HORAIRE
Non enseigné/formulaire			Non enseigné/formulaire
Biologie-Ecologie	10	Héliène Marz	
Biochimie-Microbiologie	10	E Larriburu	
Evaluation	3,5	E Larriburu - H Marz	
Visites -TD	12	E Larriburu - H Marz	
Géologie	8	Interneant Extérieur	
TOTAL	43,5	TOTAL	0

Activités pluridisciplinaires :
 Durée des activités pluridisciplinaires (heures apprentissage) :
 Interneants et horaires :

Nature des activités prévues en entreprise pour atteindre les objectifs du module :

Autres situations pédagogiques :

Visa du chef de l'établissement : Avis du conseil d'administration de l'établissement

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non renouvelés)

Etablissement

64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module :

Intitulé:

MIL

RESSOURCES EN EAU

Rapport d'opportunité

Le rapport devra répondre principalement à ces questions :

A quels enjeux répond le module ?

Dans le département des Pyrénées Atlantiques, l'eau dessine les paysages et donne son attractivité au territoire. L'eau est présente dans les lacs, les torrents de montagne et les plages du littoral, elle contribue au développement des sports nautiques et des activités de pêche. Elle est encore au cœur de l'activité du thermalisme, de l'agriculture et de l'élevage. Enfin, elle est évidemment celle que l'on boit et dont on ne peut se passer dans les usages professionnels et domestiques. L'EIL "Ressources en eau" que nous proposons a pour ambition de faire prendre conscience aux apprentis que cette ressource est soumise à des enjeux et des contextes différents selon ses usages et que sa gestion, son contrôle ou encore son utilisation ne seront pas les mêmes selon les acteurs du territoire. A travers une appropriation personnelle d'une utilisation de l'eau par l'apprenti, nous ambitionnons de l'amener à renforcer ses connaissances relatives à la thématique choisie (eau thermale, eau de baignade, eau potable, eau d'irrigation ...), à mettre en œuvre des analyses qualitatives adaptées à cette utilisation puis, à travers une analyse réflexive personnelle de proposer des améliorations et évolutions possibles de gestion de cette ressource, en prenant en compte les interactions entre les différents acteurs.

Quelles opportunités ont-elles été utilisées ?

Le CFA64 propose 14 EIL ou MIL à tous les apprentis en BTSA, chaque EIL représentant 43,5 heures de formation. Les apprentis ont le choix parmi ces MIL ou EIL en première année, en janvier, et en deuxième année, en septembre. Ainsi, en fonction de leurs origines, de leur orientation et de leurs projets professionnels éventuels, ils pourront trouver l'opportunité d'approfondir ou de découvrir de nouvelles thématiques ou applications concrètes relatives à leurs activités professionnelles et bien se préparer à la compétence attendue.

Quelles relations avec le projet d'établissement, le projet d'insertion professionnelle ?

Cet EIL s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement (PLEPA) car il aborde la gestion de la ressource en eau qui représente l'un des fondements de l'agro-écologie.

Quel complément est apporté par rapport à la formation ?

Cet enseignement n'est pas dispensé dans les formations BTS du CFA64 en tant que tel et apportera un complément à la formation professionnelle des apprentis qui choisiront ce module.

Quels sont les partenariats mis en œuvre ? (citez les partenaires)

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non rénovés)

Établissement

64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module :

Intitulé:

MIL

RESSOURCES EN EAU

Capacité visée :

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Capacités intermédiaires visées :

1 - Identifier les origines de l'eau et son cheminement
 2 - Analyser les différents usages de l'eau
 3 - Identifier les enjeux locaux autour de la ressource en eau
 4 - Mettre en oeuvre des analyses de la qualité de l'eau en fonction de ses usages
 5 - Adapter les utilisations de l'eau et développer de nouvelles activités

Capacité intermédiaire visée	Contenus de formation	Critères d'évaluation (permet d'identifier le niveau d'exigence attendu)	Situations pédagogiques (précisez les modalités mises en oeuvre et les lieux : centre ou entreprise)
1	Comprendre l'hydrogéologie (bassin versant - cycle de l'eau)	Identification des éléments du contexte technique	Visite de captages - Cours-
2	Les différents usages de l'eau sur le territoire	Identification des différents usages de l'eau et des contraintes liées à chacun d'eux	Visites (ex surf Rider)- TD encadré par des formateurs : Recherches personnelles des apprenants
3	Enjeux et contexte général local puis spécifique	Appropriation des enjeux sociaux , économiques et politiques autour de l'utilisation de l'eau dans le territoire	TD encadré par des formateurs : Recherches personnelles des apprenants
4	Focus sur la qualité des eaux selon leurs usages - aspects réglementaires	Réalisation de mesures physiques, biologiques, microbiologiques ou physico-chimiques sur une installation- - _ Choix des analyses à mettre en oeuvre et interprétation de résultats	TP : microbiologie- biochimie - Indicateurs écologiques de la qualité de l'eau -
5	Attractivité touristiques autour de l'eau - Lien avec les enjeux	Adaptation des activités en fonction des attentes sociales et économiques	Interventions extérieures (office de tourisme, responsables qualité de la CAPB)- Visites-

Attention : veillez à la cohérence entre les capacités intermédiaires visées et les volumes horaires dédiés.

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non renouvelés)

Établissement : 64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module : MIL RESSOURCES EN EAU

Intitulé

Plan de réalisation du module

Déroulement du module en centre et en entreprise, calendrier des épreuves certificatives

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Capacité intermédiaire et volume horaire				
	Janvier	Février	Mars	Avril
Capacité semaine de 40 h + intermédiaire et volume horaire suivante 3,5 h				
	Mai	Juin	Juillet	Août
Capacité intermédiaire et volume horaire				
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Capacité semaine de 40 h + intermédiaire et volume horaire suivante 3,5 h				
	Janvier	Février	Mars	Avril
Capacité intermédiaire et volume horaire				
	Mai	Juin	Juillet	Août
Capacité intermédiaire et volume horaire				

2024/2025

2025/2026

Proposition de Module (MIP – MAP – MIL pour BTSA non renouvelés)

Établissement

64 - CFA AGRICOLE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Module :

MIL

Intitulé :

RESSOURCES EN EAU

CCF

Place prévue du CCF dans le ruban pédagogique

Capacités intermédiaires évaluées, modalités de déroulement

Nature de l'évaluation : orale, pratique, avec document, en situation professionnelle, ...

N° exemple	Capacité intermédiaire visée (N° et intitulé) Adaptée à la gestion forestière face aux risques naturels.	Modalités de réalisation (durée, fréquence, etc.)	Quantité	Documents	Évalués (1ère ou 2ème année)	Lieux	responsable(s) de	Discipline(s) enseignée(s)
	toutes capacités	Dossier écrit + oral de 20 mn	1	Dossier individuel	1ère ou 2ème année	CFA64	MATA Hélène - Laraburu Elisabeth	gestion forestière ESC